



Département des institutions, du territoire
et du sport (DITS)

*Direction générale des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)*

Direction des finances communales

Rapport sur les finances communales vaudoises en 2021

Tableau de bord de la situation financière des 300 communes vaudoises



Lausanne, avril 2023

Table des matières

Table des matières	1
Synthèse du rapport 2021	2
Introduction	3
A. Indicateurs financiers principaux	5
1. Degré d'autofinancement	5
Explication de l'indicateur.....	5
Vue d'ensemble des communes	6
Analyses par catégories de communes	7
2. Taux d'endettement net.....	9
Explication de l'indicateur.....	9
Vue d'ensemble des communes	10
Analyses par catégories de communes	11
3. Degré de couverture des charges	13
Explication de l'indicateur.....	13
Vue d'ensemble des communes	14
Analyses par catégories de communes	15
Communes à risque selon les indicateurs financiers principaux.....	17
B. Autres indicateurs financiers (CACSF)	18
Capacité d'autofinancement.....	18
Quotité d'investissement	18
Taux d'endettement brut	19
Quotité des intérêts nets	19
Quotité de la charge financière	20
Endettement net par habitant.....	20
C. Analyse des disparités intercommunales	21
Disparités en matière de capacité financière et péréquation	21
Capacité financière AVANT péréquation	21
Capacité financière APRÈS péréquation	22
Autres effets redistributifs du système de péréquation	25
Disparités en matière de charge fiscale	27
Annexe : Indicateurs principaux 2021, par commune	28

Synthèse du rapport 2021

Vision d'ensemble de la situation financière des communes

En 2021, le degré d'autofinancement de l'ensemble des communes est optimal, avec une marge d'autofinancement (CHF 630 millions) qui, pour la première fois depuis 2013, excède les investissements nets (CHF 607 millions). Les communes enregistrent donc un excédent de financement de CHF 23 millions après avoir autofinancé la totalité de leurs investissements. L'année dernière, elles avaient en revanche enregistré une insuffisance de financement de CHF 46 millions. On notera aussi que, après une chute en 2020 (début COVID), les investissements nets ont retrouvé leur niveau usuel en 2021.

Rapporté aux recettes fiscales, l'endettement net des communes (hors Lausanne) peut être qualifié de bon. Pour la première fois dans les dix dernières années, la dette nette des communes diminue par rapport à l'année précédente en passant de CHF 1'241 millions en 2020 à CHF 1'225 millions en 2021 (diminution de CHF 16 millions). La dette nette de ces communes était de CHF 297 millions en 2012. À cet endettement il faut encore ajouter la dette nette des associations intercommunales non autofinancées (CHF 406 millions en 2021). De son côté, la dette nette de la ville de Lausanne a augmenté de CHF 25 millions en 2021, mais reste en-dessous de son montant de 2012, qui était de 2,15 milliards de francs.

Enfin, le degré de couverture des charges courantes par les revenus courants des communes est optimal (105,8%). Cela signifie que, dans leur ensemble, les communes disposent des ressources nécessaires pour assumer à la fois leurs dépenses courantes et leurs charges ordinaires d'amortissement.

En synthèse, on constate une amélioration générale des indicateurs financiers. Parmi les éléments ayant contribué à cette embellie, on peut citer la relative stabilité de la participation des communes à la cohésion sociale (PCS) avant effets de l'[accord Etat-UCV de 2020](#) par rapport à l'année précédente (augmentation de CHF 1 million contre une augmentation annuelle moyenne 2015-2020 de CHF 25 millions), ainsi que les effets du rééquilibrage en faveur des communes de CHF 50 millions prévu par ce même accord.

Communes à risque selon les indicateurs financiers

L'analyse commune par commune met en exergue des situations très disparates, mais une large majorité des communes affiche néanmoins une santé financière acceptable. Seulement 5 communes (0,7% de la population) sont jugées à risque par les indicateurs financiers.

Etat des disparités entre les communes

En 2021, la capacité financière de la commune la moins bien lotie correspond à 39,8% de la moyenne de l'ensemble des communes tandis que celle de la commune la mieux lotie correspond à 876,5% de cette moyenne. Aux communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne manqueraient CHF 449 millions pour atteindre ladite moyenne. Le système de péréquation permet de compenser 80,9% de ces disparités. Après péréquation, toutes les communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne atteignent au moins 80% de la moyenne et seulement une commune conserve une capacité financière supérieure à 150% de la moyenne. Toujours après péréquation, 85,1% des communes englobant 83,5% de la population ont une capacité financière entre 90% et 110% de la moyenne.

La Direction des finances communales est à votre disposition pour toute question concernant le rapport sur les finances communales vaudoises en 2021 et, plus en général, en lien avec les finances communales et la péréquation (finances-communales@vd.ch).

Introduction

But de la démarche

En publiant ce rapport annuel sur les finances communales, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) ambitionne de fournir un outil pour évaluer de manière objective l'évolution de la situation financière des communes vaudoises. Le contenu de ce rapport vise avant tout à soutenir les responsables politiques et financiers locaux dans la gestion de leur commune. Toutefois, il s'adresse aussi à tous les milieux intéressés à évaluer et à comparer les situations financières des communes. Enfin, l'établissement d'indicateurs financiers supplémentaires vise aussi à faciliter l'exercice de la surveillance de l'Etat.

Indicateurs financiers retenus

La partie A de ce rapport propose trois indicateurs. Il s'agit des deux indicateurs dits « de première priorité » préconisés par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF, voir [ici](#)), ainsi que du degré de couverture des charges courantes. Les sections consacrées à ces trois indicateurs s'articulent autour de cinq sous-sections. La première sous-section présente l'indicateur, sa méthode de calcul et des informations pour son interprétation. La deuxième sous-section illustre l'évolution annuelle de l'indicateur pour l'ensemble des communes et propose une analyse globale de leur situation. La moyenne des communes étant fortement influencée par la situation de Lausanne, cette sous-section présente toujours la situation d'ensemble avec et sans cette ville. De plus, l'interprétation de chaque indicateur financier est appuyée par l'analyse d'autres agrégats. Enfin, les trois dernières sous-sections proposent une carte synthétisant le résultat de chaque commune, une analyse de l'évolution dans le temps de la distribution des communes par type de résultat, et une comparaison des résultats par catégories de taille et densité (voir encadré ci-dessous).

Catégorisation des communes selon leur taille et densité

Selon la définition empirique élaborée par l'Office fédéral de la statistique (les aspects méthodologiques peuvent être consultés [ici](#)), le canton de Vaud compte 16 villes statistiques. Il s'agit des communes de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Montreux, Renens, Nyon, Vevey, Pully, Morges, Gland, Ecublens, Prilly, La Tour-de-Peilz, Aigle, Payerne, Bussigny et Crissier. Ces 16 communes représentent à elles seules 46,9% de la population vaudoise. Les autres communes peuvent être réparties en quatre catégories de taille. On compte 17 communes de grande taille (plus de 5'000 habitants, 15,3% de la population), 106 communes de taille moyenne (entre 1'000 et 5'000 habitants, 28,5%), 68 communes de petite taille (entre 500 et 1'000 habitants, 5,8%) et 93 communes de très petite taille (moins de 500 habitants, 3,5%). Il convient enfin de signaler également que plus de la moitié des communes vaudoises (53,7% du total) a moins de 1'000 habitants et qu'un peu moins d'un tiers (31,0%) compte moins de 500 habitants.

La partie B de ce rapport propose six autres indicateurs. Il s'agit des indicateurs harmonisés recommandés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSFC, <https://www.kkag-cacsfc.ch>). Ces indicateurs sont la capacité d'autofinancement, la quotité d'investissement, le taux d'endettement brut, la quotité des intérêts nets, la quotité de la charge financière et la dette nette par habitant. Pour ces indicateurs, le rapport se limite à présenter les résultats communaux globaux. Ces indicateurs harmonisés revêtant également un intérêt pour le suivi dans le temps de la situation financière des communes prises individuellement, leurs valeurs brutes restent disponibles [en ligne](#).

La partie C de ce rapport propose enfin quelques analyses concernant l'ampleur des disparités entre les communes vaudoises en matière de capacité financière et de charge fiscale.

Source des données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes des communes et des associations de communes. Les résumés des comptes ont été saisis par les communes et vérifiés par les préfectures et la DGAIC. Il convient de relever que, malgré les tests de plausibilité effectués, la qualité des données peut être affectée par des erreurs s'étant produites lors de la saisie ou même provenant à l'origine d'écritures erronées. Les données brutes des communes sont disponibles [en ligne](#) à partir du site internet de la Direction des finances communales.

Remarques supplémentaires pour l'interprétation des indicateurs

En interprétant les indicateurs, il convient d'observer ce qui suit :

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Des indicateurs différents peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est nécessaire de comparer l'ensemble des indicateurs sur plusieurs années pour pouvoir tirer des conclusions correctes sur la situation d'une commune.
- Les indicateurs ne permettent pas de juger de manière définitive la situation d'une commune. Ils indiquent au mieux les situations qui méritent un approfondissement. Il n'est pas exclu que les valeurs de certains indicateurs soient imprécises pour certaines communes en raison de spécificités qui ne peuvent pas être prises en compte dans un rapport ayant pour but d'analyser en même temps les 300 communes vaudoises.
- Dans les communes de petite taille (mais pas seulement), le volume d'investissement peut beaucoup varier d'un exercice à l'autre. À une année avec un investissement important financé par un emprunt significatif peuvent suivre plusieurs années sans investissements. Il en résulte une forte variation du degré d'autofinancement d'une année à l'autre. Afin de lisser cette volatilité, dans l'analyse par groupes de communes, cet indicateur a été calculé sur 5 ans. À noter que cette manière de procéder n'est pas de nature à fausser les résultats pour les communes de plus grande taille.
- Les ratios sont basés sur les comptes des communes. Ils ne tiennent pas compte d'éléments plus qualitatifs concernant l'état des infrastructures communales.
- L'évolution annuelle des indicateurs financiers pour l'ensemble des communes exprime un fort pic négatif en 2012. Celui-ci est dû à une augmentation exceptionnelle, mais circonscrite à cette année, des charges de la commune de Lausanne en raison de la recapitalisation de sa caisse de pension. Pour cette année il est donc important de s'appuyer principalement sur la valeur de l'indicateur sans Lausanne.
- Le présent rapport se base déjà sur l'état des fusions de communes au 1^{er} janvier 2022. Les valeurs des indicateurs pour la période avant fusion des communes issues de fusions ont été calculées en agrégeant les comptes des communes fusionnées.
- Les indicateurs sur la dette tiennent compte des dettes et du patrimoine financier des associations de communes répartis entre les communes selon leur population.
- Les indicateurs de ce rapport se basent sur les valeurs comptables. Cela conduit à ne pas tenir compte des éventuelles réserves latentes des communes. La prise en compte des réserves latentes améliorerait l'évaluation de l'endettement des communes.

A. Indicateurs financiers principaux

1. Degré d'autofinancement

Explication de l'indicateur

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle. Il correspond donc à la marge d'autofinancement en pour cent des investissements nets.

Si cet indicateur est inférieur à 100 pour cent, l'autofinancement dégagé par la commune ne suffit pas à financer l'intégralité de ses investissements nets. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité, avec à la clé une augmentation de l'endettement de la commune.

Si cet indicateur est supérieur à 100 pour cent, la commune peut, en revanche, financer l'intégralité de ses investissements avec son autofinancement. La part dépassant 100 pour cent lui offre même la possibilité de réduire son endettement ou d'augmenter son capital.

Dans l'idéal, une commune devrait, à terme, atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent. Toutefois, un taux entre 80 et 100 pour cent indique encore une augmentation acceptable de l'endettement. Un taux inférieur à 80 pour cent pendant plusieurs exercices devrait être évité car il conduit à une augmentation trop rapide de l'endettement. Toutefois, il peut devenir difficilement évitable dans une phase de récession économique. Un taux inférieur à 0 pour cent indique que la commune doit même emprunter pour financer son ménage courant.

Formule de calcul $\frac{\text{Marge d'autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$	Valeurs appréciatives	≥100%	Optimal
		80-100%	Acceptable à bon
		50-80%	Insuffisant
		0-50%	Mauvais
		<0%	Critique

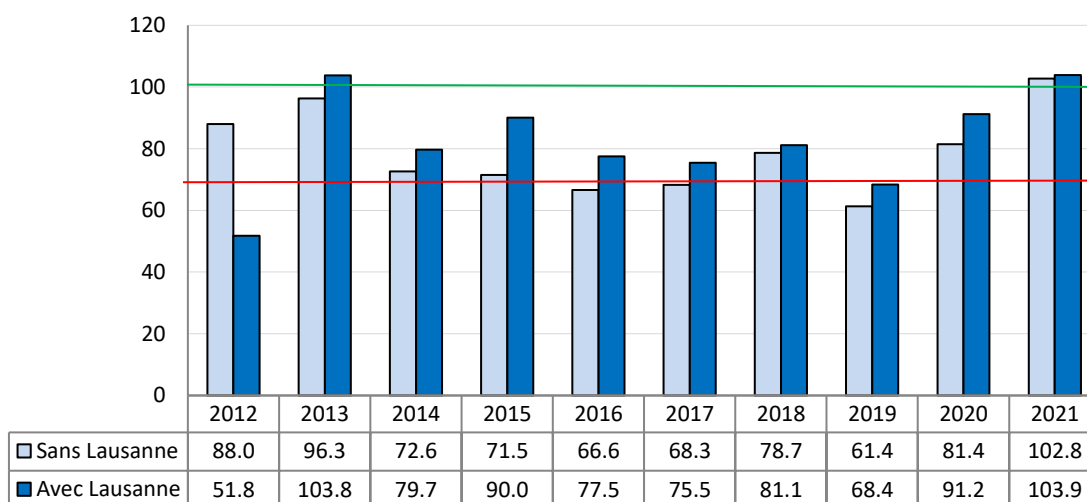
Marge d'autofinancement	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
Investissements nets	Natures
+ Dépenses reportées au bilan	50 à 58
- Recettes reportées au bilan	60 à 66

Note : Pour les communes ayant des investissements nets égaux ou inférieurs à 0, le degré d'autofinancement correspond à 100 pour cent à condition que la marge d'autofinancement soit positive. Dans le cas contraire, le degré d'autofinancement de la commune est, de facto, inférieur à 0%.

Vue d'ensemble des communes

En 2021, le degré d'autofinancement de l'ensemble des communes est optimal (103,9%). Si on ne tient pas compte de Lausanne, le degré d'autofinancement global descend à 102,8%, ce qui demeure optimal. Sur les dix dernières années, il s'agit de la seule année dans laquelle les communes ont un degré d'autofinancement optimal sans Lausanne (voir figure 1). On constate aussi une nette amélioration de l'indicateur par rapport aux dernières années.

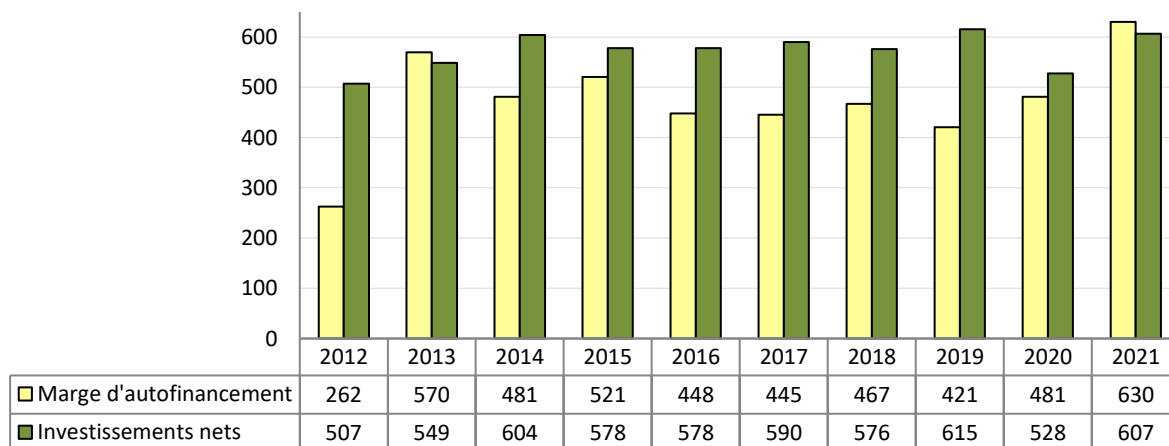
Figure 1 : Degré d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2012-2021



La figure 2 ci-dessous met côte à côte la marge d'autofinancement des communes et leurs investissements nets afin de quantifier l'écart qui les sépare. En 2021, la marge d'autofinancement dépasse les investissements nets de CHF 23 millions, ce qui a permis aux communes de réduire leur dette et/ou d'accroître leur patrimoine. On constate une inversion de tendance par rapport aux années précédentes, où les investissements nets étaient supérieurs à la marge d'autofinancement des communes. Malgré la pandémie, et à différence de 2020, le volume des investissements de 2021 est proche de la moyenne historique.

En ce qui concerne les associations de communes, en 2021 on constate en revanche une insuffisance de financement pour CHF 17 millions (degré d'autofinancement de 74,8%).

Figure 2 : marge d'autofinancement et investissements nets en millions de francs, 2012-2021



Analyses par catégories de communes

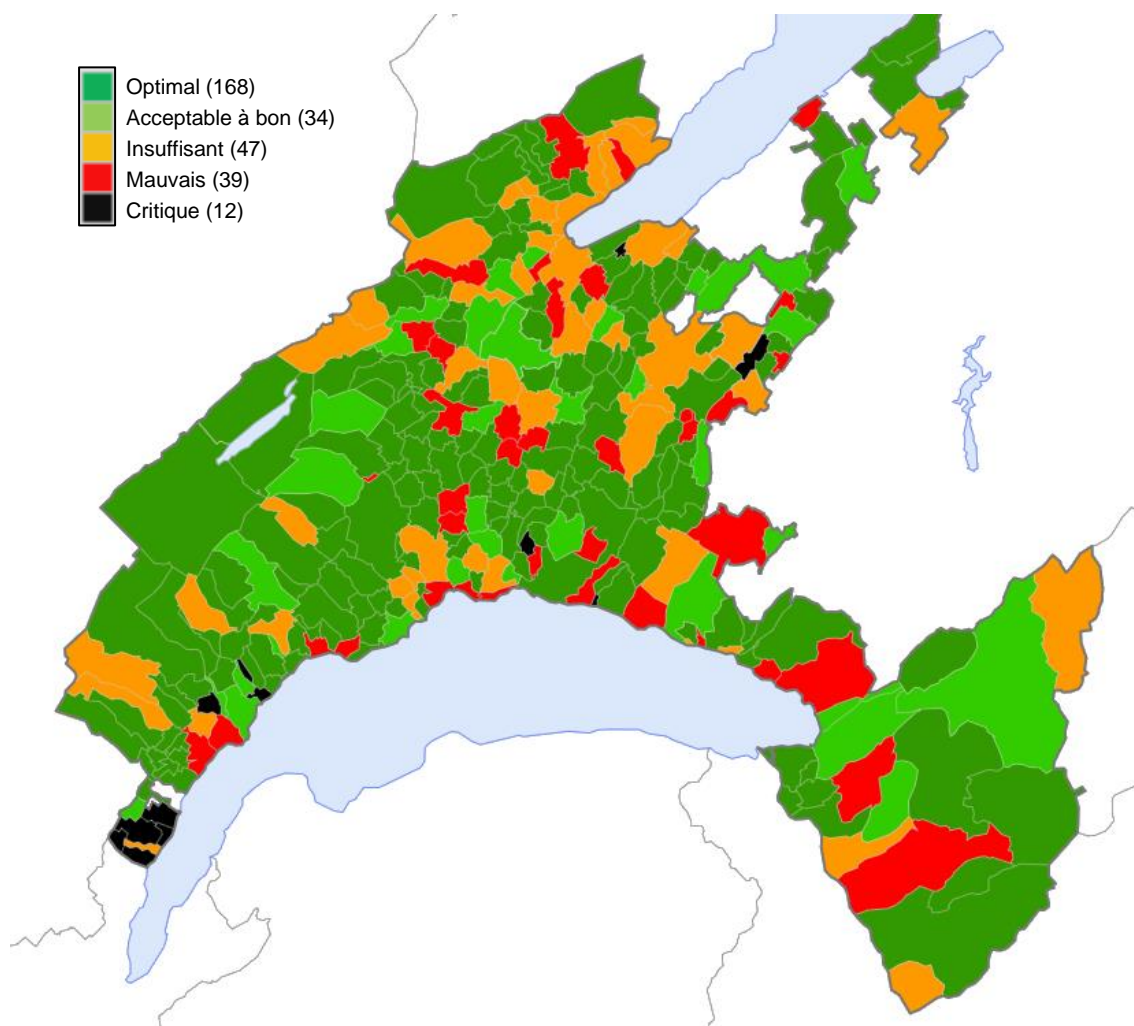
En moyenne sur cinq ans (2017-2021), plus de la moitié des communes (168) affichent un degré d'autofinancement de 100% ou plus (figure 3). Ces communes sont donc dans une phase de désendettement ou d'augmentation de leur capital propre. Les communes avec un degré d'autofinancement supérieur à 100% représentent 51,5% de la population vaudoise.

Le degré d'autofinancement est entre acceptable et bon (80-100%) pour 34 communes. Ces dernières ont vu leur dette augmenter à une vitesse raisonnable. Dans l'ensemble, deux tiers des communes affichent donc un degré d'autofinancement moyen sur 5 ans optimal, bon ou au moins acceptable. Ces communes représentent 63,7% de la population vaudoise.

Le degré d'autofinancement est insuffisant ou mauvais (0-80%) pour 86 communes (34,1% de la population). Ces communes s'endettent rapidement, mais cet endettement est engendré exclusivement par le financement des investissements. La situation de ces communes mérite d'être surveillée, mais pour certaines il peut encore s'agir d'une phase d'endettement temporaire liée à une concentration des dépenses d'investissement sur une courte période.

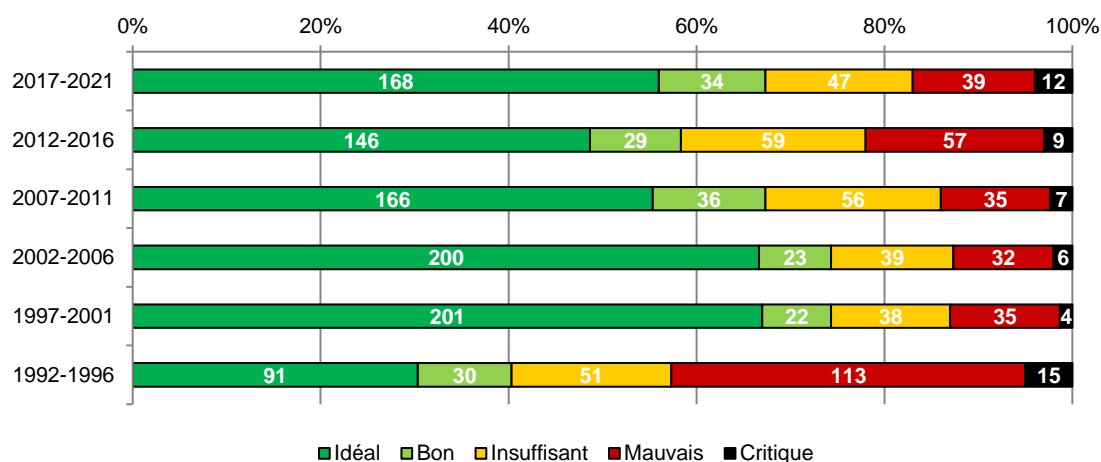
La situation est surtout inquiétante pour les 12 communes avec un degré d'autofinancement négatif. Ces communes doivent non seulement emprunter pour financer l'intégralité de leurs investissements, mais aussi pour parvenir à financer l'ensemble de leurs dépenses courantes. Cette catégorie de communes englobe 2,2% de la population vaudoise. Une marge d'autofinancement négative est problématique pour les communes déjà fortement endettées.

Figure 3: Degré d'autofinancement par commune, 2017-2021



La distribution des communes par catégorie de résultat dans la période 2017-2021 est meilleure que la distribution des communes par catégorie de résultat dans la période 2012-2016 (figure 4). En revanche, dans ces deux derniers quinquennats, on constate une augmentation du nombre de communes avec un degré d'autofinancement insuffisant, mauvais ou critique par rapport aux quinze années précédentes. Les chiffres de la période 1992-1996 permettent néanmoins de relativiser la situation actuelle. En effet, dans cette dernière période 60% des communes avaient un degré d'autofinancement insuffisant, mauvais ou critique.

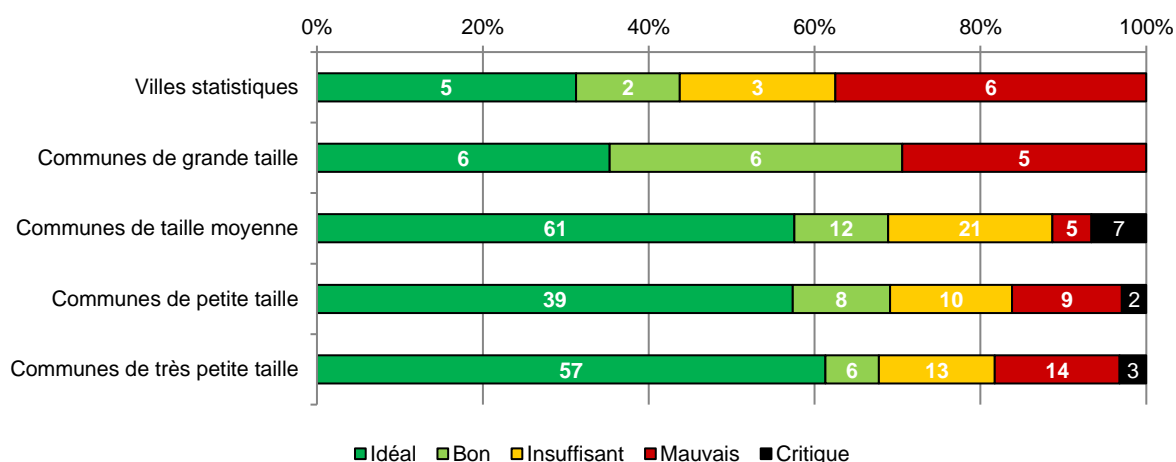
Figure 4 : Degré d'autofinancement par commune, par périodes de 5 ans



La proportion de communes avec un degré d'autofinancement optimal ($\geq 100\%$) est plus élevée dans les communes de (très) petite taille que dans les communes de taille moyenne et, surtout, dans les communes de grande taille et les villes statistiques (figure 5). Les communes de (très) petite taille sont aussi proportionnellement plus nombreuses à avoir un degré d'autofinancement qui soit au moins acceptable ($>80\%$). Toutefois, une partie de ce bon résultat global est liée au fait que ces communes de (très) petite taille effectuent une proportion plus importante de leurs investissements par le biais des associations intercommunales.

Neuf villes ont un degré d'autofinancement insuffisant ($<80\%$). Pour six d'entre elles (Morges, Montreux, La Tour-de-Peilz, Nyon, Prilly et Pully), ce degré est même mauvais (0-50%). Aucune ville ou commune de grande taille n'affiche un degré d'autofinancement critique.

Figure 5 : Degré d'autofinancement par commune, selon la catégorie de taille, 2017-2021



2. Taux d'endettement net

Explication de l'indicateur

La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux annuels nécessaire pour amortir la dette nette de la commune. Le taux d'endettement net est considéré bon quand il demeure inférieur à 100%, acceptable quand il se situe entre 100% et 150%, ainsi que mauvais dès qu'il dépasse 150%.

L'existence d'associations de communes qui accomplissent certaines tâches pour le compte des communes est de nature à réduire le volume de la dette nette de ces dernières. En effet, les associations de communes peuvent emprunter en première personne pour financer leurs investissements. Toutefois, les emprunts des associations de communes engagent leurs communes-membres. Il est donc important de pouvoir aussi quantifier l'endettement des associations de communes afin de ne pas sous-estimer l'endettement des communes.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives		
$\frac{(\text{Engagements} - \text{patrimoine financier}) \times 100}{\text{Revenus fiscaux}}$		≤100%	Bon
		100-150%	Acceptable
		>150%	Insuffisant

Patrimoine financier	Natures
Disponibilités	910
Débiteurs et comptes courants	911
Placements du patrimoine financier	912
Actifs transitoires	913
Engagements	Natures
Engagements courants	920
Dettes à court terme	921
Emprunts à moyen et long terme	922
Engagements envers des propres établissements et fonds	923
Passifs transitoires	925
Revenus fiscaux	Natures
Impôts	40

Note 1 : Cet indicateur est plus strict que celui suggéré pour déterminer le plafond d'endettement selon la méthode nette, car il n'exclut pas les dettes liées au patrimoine administratif financé par des taxes causales et ne tient pas compte des revenus réguliers non affectés n'ayant pas une nature fiscale.

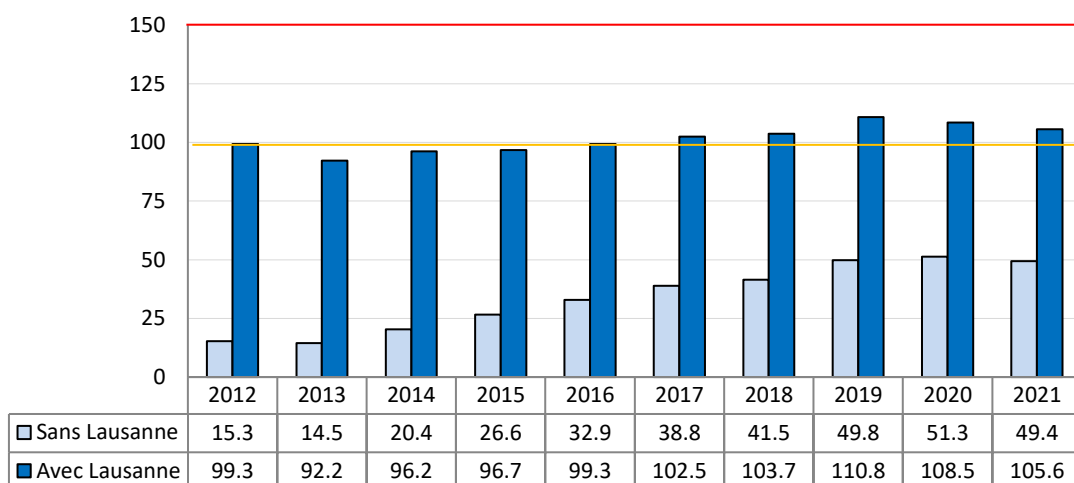
Note 2 : La qualité de cet indicateur dépend de l'uniformité des pratiques communales en ce qui concerne l'attribution des éléments de la fortune au patrimoine administratif plutôt que financier.

Note 3 : Cet indicateur ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes des communes souvent en lien avec le fait que MCH1 ne prévoit pas l'inscription des actifs financiers à leur valeur vénale. La prise en compte de ces réserves latentes améliorerait l'évaluation de l'endettement des communes.

Vue d'ensemble des communes

En 2021, le taux d'endettement net de l'ensemble des communes est acceptable (105.6%, voir figure 6). En raison de l'important endettement de Lausanne, son exclusion des calculs baisse drastiquement le taux d'endettement net des communes. En 2021, le taux d'endettement net sans Lausanne descend notamment à 49,4%, ce qui est qualifiable de bon. On remarque enfin que, sur les trois dernières années, le taux d'endettement net de l'ensemble des communes tend à être stable, en contre-tendance avec les augmentations des années précédentes.

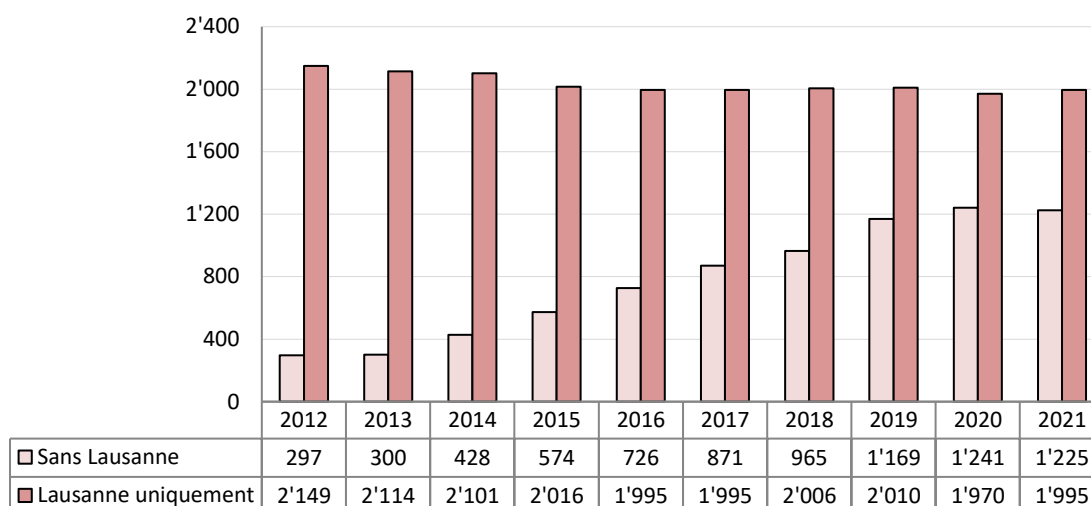
Figure 6 : Rapport entre dette nette et revenus fiscaux, en %, 2012-2021



Les chiffres présentés ne tiennent pas compte de l'endettement net des associations de communes. En 2021, celui-ci est de CHF 447,2 millions. Toutefois, une partie de cet endettement net (CHF 41,4 millions) est liée à des associations de communes s'occupant d'infrastructures qui sont censées être financées par des taxes causales, comme les stations d'épuration. Dans le calcul du taux d'endettement net, il convient donc de ne pas tenir compte de l'endettement net de ces associations de communes, car cet endettement ne pèse pas sur les revenus fiscaux de leurs communes-membres. Si l'on tient compte de l'endettement des autres associations de communes, le taux d'endettement net de l'ensemble des communes sans Lausanne passe de 105,6% à 118,9% et le taux sans Lausanne de 49,4% à 65,8%. Dans les deux cas, on constate une diminution du taux d'endettement net par rapport à 2020.

En termes absolus, l'endettement net de l'ensemble des communes (hors endettement des associations de communes) a augmenté de CHF 928 millions en dix ans (voir Figure 7). La dette nette de la ville de Lausanne ayant diminué de CHF 154 millions sur cette même période, on peut en déduire que l'augmentation de la dette s'est faite dans les autres communes. L'augmentation pour l'ensemble des communes sans Lausanne a été en moyenne de CHF 103 millions par an. Toutefois, l'évolution de la dette entre 2020 et 2021 s'inscrit en contre-tendance par rapport au reste de la décennie avec une diminution de CHF 16 millions.

Figure 7 : Endettement net des communes, en millions de francs, 2012-2021



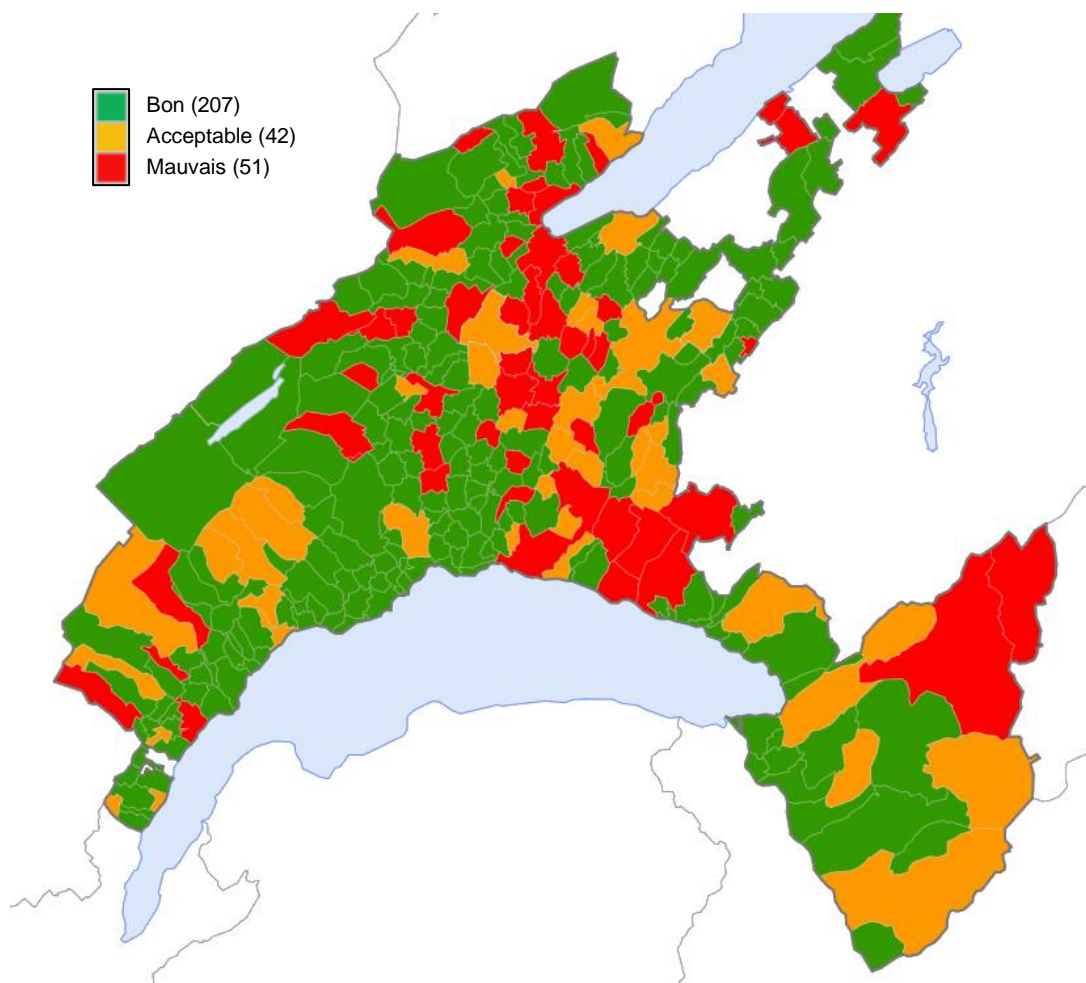
À titre indicatif, on signale enfin que l'endettement net par habitant de Lausanne est descendu de 16'468 francs en 2012 à 14'169 francs en 2021. En revanche, l'endettement net par habitant de l'ensemble des autres communes est augmenté de 495 francs en 2011 à 1'794 francs 2021. En ce qui concerne l'endettement net des associations non autofinancées, pour l'ensemble des communes il représente un montant supplémentaire de 493 francs par habitant en 2021 (594 francs pour les communes sans Lausanne). Selon les seuils définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillances des finances communales (CACSF), l'endettement communal mérite une attention particulière dès qu'il dépasse 5'000 francs par habitant.

Analyses par catégories de communes

Afin de pouvoir analyser le taux d'endettement net par commune, il est nécessaire de procéder préalablement à deux corrections. D'une part, il est nécessaire de procéder à une répartition par commune de l'endettement net des associations intercommunales. Concrètement, nous avons réparti la dette nette de chaque association entre ses communes-membres en utilisant la population comme clé de répartition. D'autre part, il faut tenir compte des effets redistributifs du système de péréquation. En effet, il ne serait pas pertinent d'utiliser les revenus fiscaux bruts d'une commune pour évaluer son taux d'endettement net quand une partie importante de ceux-ci sont immédiatement repris par le système de péréquation – ou quand une partie importante des recettes de la commune provient de la péréquation. Par conséquent, pour le calcul du taux d'endettement net, nous avons corrigé les recettes fiscales des communes pour tenir compte de la solidarité directe et indirecte générée par le système de péréquation.

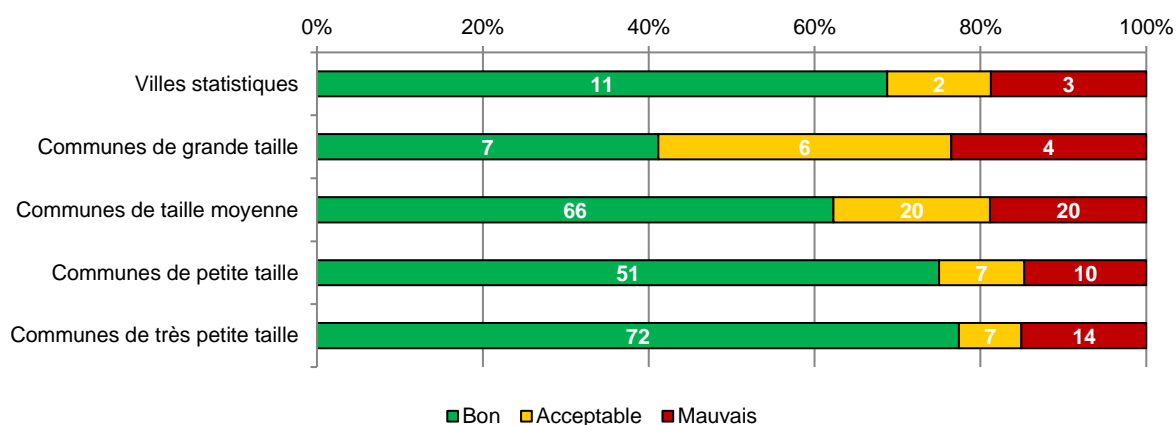
En 2021, deux tiers des communes font état d'un taux d'endettement net qui peut être qualifié de bon (voir figure 8). Parmi ces communes, 104 affichent même un endettement net négatif, c'est-à-dire disposent d'un patrimoine financier dont la valeur dépasse leurs engagements. Le taux d'endettement net est acceptable pour 42 autres communes et mauvais pour les 51 communes restantes. Les communes dans cette dernière catégorie ne sont pas nécessairement des communes à risque. En effet, un mauvais taux d'endettement pose moins de problèmes si la commune n'a pas un découvert au bilan et/ou dispose d'un degré de couverture des charges courantes de 100% ou plus (voir prochaines sections). De plus, l'indicateur utilisé dans ce rapport ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes (par exemple des immobilisations du patrimoine financier qui seraient sous-évaluées au bilan).

Figure 8: Rapport entre dette nette et revenus fiscaux corrigés par commune, 2021



Les communes avec un mauvais taux d'endettement net représentent environ 24% des communes de grande taille, environ 19% des villes et des communes de taille moyenne, ainsi qu'environ 15% des communes de (très) petite taille (figure 15). Les trois villes avec un taux d'endettement net mauvais sont Lausanne, Yverdon-les-Bains et Nyon. Toutefois, pour connaître avec exactitude le taux d'endettement net de ces trois villes il faudrait se pencher préalablement sur les réserves latentes dont elles pourraient éventuellement disposer.

Figure 9 : Rapport entre dette nette et revenus fiscaux, selon la catégorie de taille, 2021



3. Degré de couverture des charges

Explication de l'indicateur

Le degré de couverture des charges est le rapport entre les revenus et les charges courantes, ces dernières diminuées des amortissements extraordinaires du patrimoine administratif. Selon la « règle d'or » de la gestion financière des collectivités publiques, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme. En effet, avoir un degré de couverture des charges de 100 pour cent garantit que les investissements du patrimoine administratif soient amortis sur leur durée de vie sans détériorer la situation financière de la commune.

En revanche, un degré de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie que les revenus de la commune ne permettent pas de couvrir les charges d'amortissement engendrées par ses investissements ou, dans les cas les plus aigus, de financer la totalité de son ménage courant. Un degré de couverture des charges durablement inférieur à 100 pour cent est le signe d'une incapacité de la commune à éviter une détérioration progressive de sa situation financière. Des comptes équilibrés sont donc particulièrement importants pour des communes qui ont déjà un mauvais taux d'endettement et/ou qui affichent déjà un découvert au bilan.

Un degré de couverture des charges inférieur à 100 pour cent qui se maintient dans le temps devrait être corrigé en augmentant les revenus courants et/ou en réduisant les charges. Les mécanismes de maîtrise des finances communales (ou de frein à l'endettement communal) prévus dans les autres cantons se basent très fréquemment sur cet indicateur financier.

Formule de calcul		≥100%	Optimal
$\frac{\text{Revenus courants} \times 100}{\text{Charges courantes}}$	Valeurs appréciatives	99-99,9%	Acceptable
		95-98,9%	Insuffisant
		<95%	Problématique

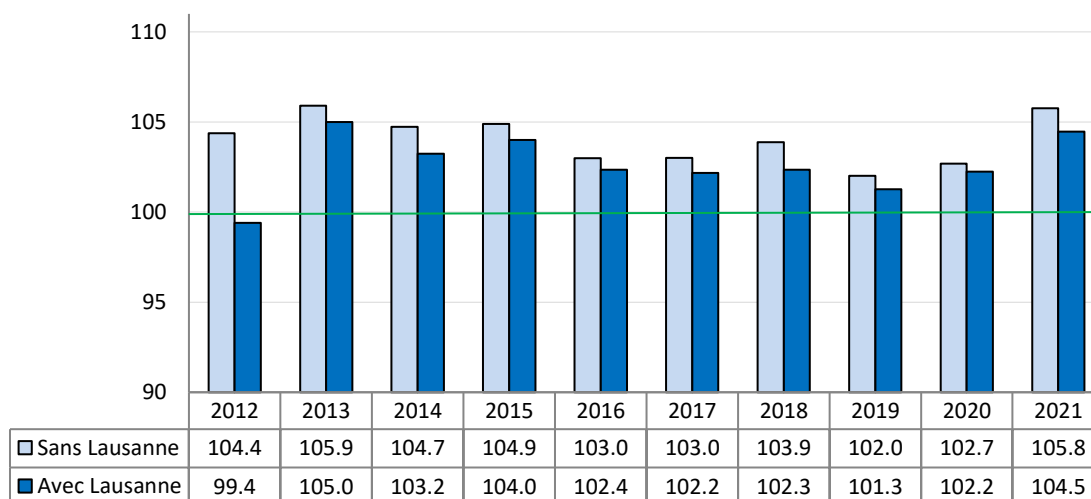
Revenus courants	Natures
+ Revenus du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49
Charges courantes	Natures
+ Charges du compte de fonctionnement	3
- Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
- Attributions aux financements spéciaux	38
- Imputations internes	39

Note : La qualité de cet indicateur est tributaire d'une séparation comptable stricte entre amortissements obligatoires et amortissements extraordinaires du patrimoine administratif.

Vue d'ensemble des communes

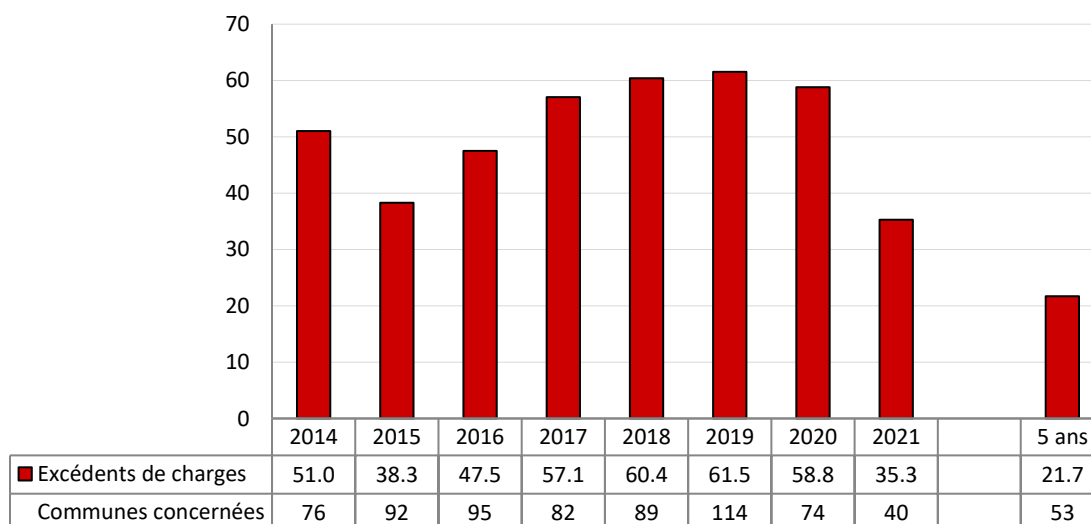
En 2021, le degré de couverture des charges de l'ensemble des communes est optimal (figure 10). Ce degré a été inférieur à 100% uniquement en 2012, cela en raison d'un évènement de nature extraordinaire (recapitalisation de la caisse pension de Lausanne). Cela signifie que, globalement, les revenus courants des communes leur ont toujours permis de faire face au poids de leurs engagements financiers. Sur les dix dernières années, uniquement en 2013 les communes ont affiché un degré de couverture des charges meilleur qu'en 2021.

Figure 10 : Degré de couverture des charges de l'ensemble des communes, en %, 2012-2021



La figure 11 ci-dessous quantifie l'ampleur, en millions de francs, des excédents de charges courantes des communes en situation de sous-couverture, ainsi que le nombre de ces communes. Le total des excédents de charges de 2021 (CHF 35,3 millions) est inférieur à celui des années précédentes. Le nombre de communes concernées par une situation de sous-couverture est aussi plus bas. De plus, il faut relativiser le montant annuel des excédents de charges, car une sous-couverture limitée à une seule année n'est pas l'indice d'une sous-couverture problématique. Si on analyse les excédents de charges dans une perspective plus longue (5 ans), le total de ces excédents descend à seulement CHF 21,7 millions par an.

Figure 11 : Total des excédents de charges des communes, en millions de francs, 2014-2021



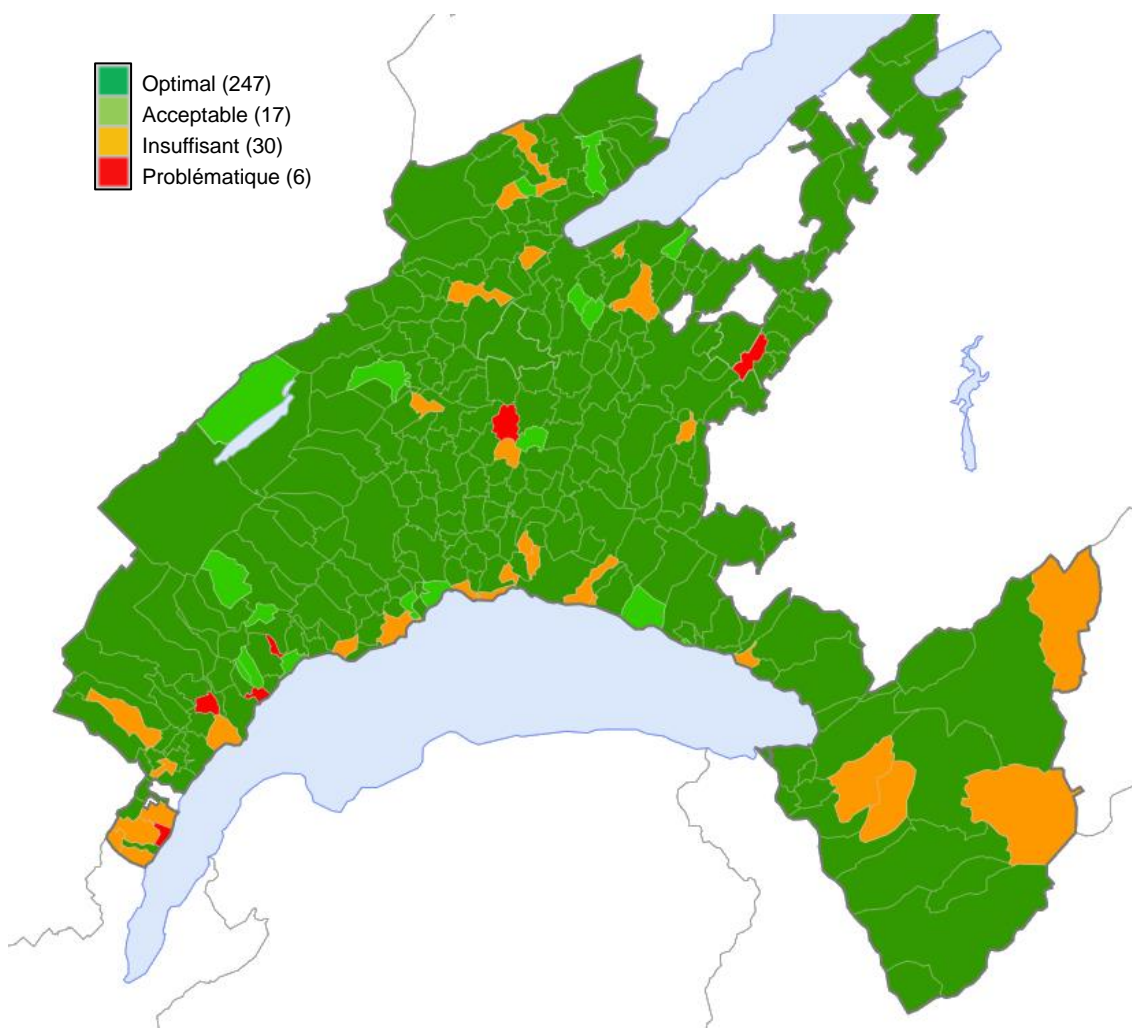
Analyses par catégories de communes

En moyenne sur 5 ans (2017-2021), 247 communes affichent un degré de couverture des charges courantes supérieur à 100% (figure 12). Ces 247 communes sont donc actuellement en condition d'assumer la totalité de la charge financière qui découle de leurs investissements en cours d'amortissement. Ces communes représentent quatre cinquièmes de la population vaudoise. Pour plusieurs communes, la couverture des charges est même largement supérieure à 100%. Ces communes peuvent potentiellement prévoir une amélioration de leurs services publics et/ou une diminution de leurs impôts sans mettre en péril leurs équilibres financiers.

Le degré de couverture des charges est inférieur à 100% tout en étant encore acceptable pour 17 autres communes. En revanche, 30 communes (12,7% de la population vaudoise) affichent un degré de couverture des charges insuffisant tandis que les 6 communes restantes (0,7% de la population vaudoise) ont un degré de couverture des charges qui paraît problématique.

À moyen terme, les communes avec une couverture des charges inférieure à 100% devraient viser ce seuil pour éviter une détérioration progressive de leur situation financière. Cela serait surtout important pour les communes qui sont déjà très endettées et pour les communes avec un excédent de charges important. Du moment que les données se réfèrent à la période 2017-2021, il est possible que certaines de ces communes aient déjà pris des mesures dans ce sens.

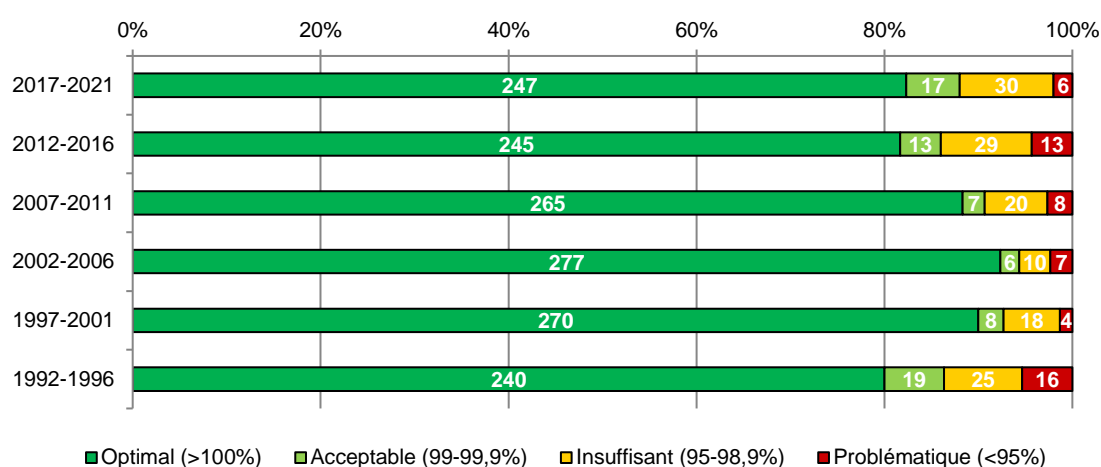
Figure 12 : Degré de couverture des charges par commune, 2017-2021



La distribution des communes par catégorie de résultat dans la période 2017-2021 est similaire à celle dans les périodes 2012-2016 et 1992-1996 (figure 13). Les trois périodes mentionnées ont un nombre de communes avec une couverture des charges insuffisante ou problématique légèrement supérieur aux trois périodes de cinq ans comprises entre 1997 et 2011.

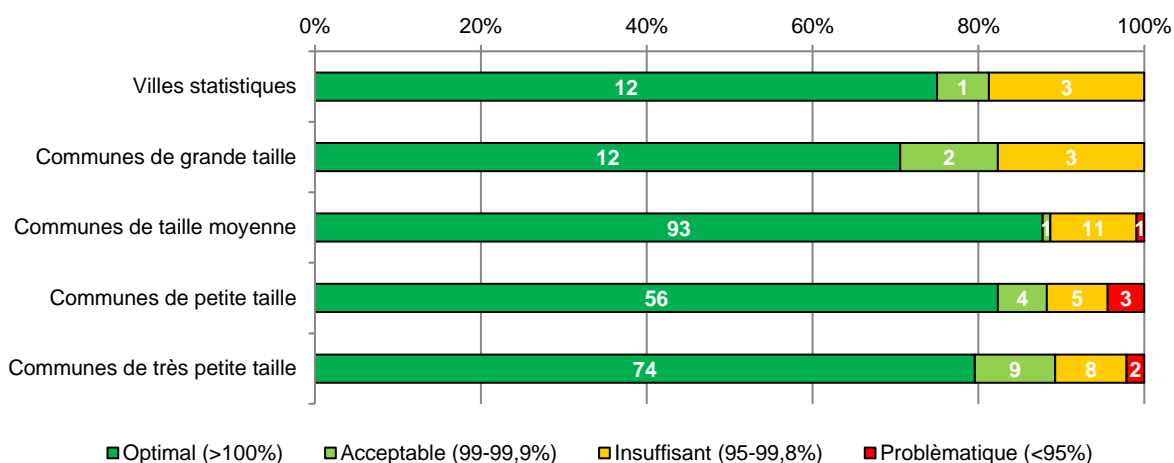
L'analyse par nombre de communes mérite d'être nuancée par une analyse des excédents de charges enregistrés par les communes en situation de sous-couverture. Comme déjà dit, dans la période 2017-2021 l'excédent de charges moyen par an de ces communes est de CHF 21,7 millions. Il était de CHF 22,7 millions dans la période 2012-2016, de CHF 4,0 millions dans la période 2007-2011, de CHF 53,6 millions dans la période 2002-2006, de CHF 56,7 millions dans la période 1997-2001 et de CHF 77,9 millions dans la période 1992-1996. Les excédents de charges étaient donc plus importants dans la période 1992-2006 que dans celle 2007-2021.

Figure 13 : Degré de couverture des charges par commune, par périodes de 5 ans



Trois villes (Vevey, Pully et Prilly) et trois communes de grande taille (Chavannes-près-Renens, Saint-Prex et Prévèrenges) ont une couverture des charges insuffisante (figure 14). Aucune commune de ces deux catégories ne présente une couverture des charges problématique (c'était le cas de Saint-Prex l'année dernière). En règle générale, dans toutes les catégories de taille une très large majorité des communes affiche un degré de couverture des charges optimal.

Figure 14 : Degré de couverture des charges par commune, selon la catégorie de taille, 2017-2021



Communes à risque selon les indicateurs financiers principaux

Cette section identifie les communes qui, selon les indicateurs financiers mentionnés dans les sections précédentes, se trouvent dans une situation potentiellement « à risque ». Il est néanmoins important de rappeler que les indicateurs financiers ne permettent pas de juger de manière définitive la situation d'une commune. Ces indicateurs signalent au mieux les situations qui méritent un approfondissement et ne peuvent en aucune manière remplacer une analyse plus fine de la situation de chaque commune.

De plus, il faut toujours se rappeler que les indicateurs financiers se basent sur des données du passé. Ils ne permettent donc pas de tenir compte de facteurs, tout à fait pertinents, comme la dynamique attendue des recettes fiscales et/ou des dépenses de la commune. Par ailleurs, les données utilisées dans ce rapport ne tiennent pas compte d'éventuelles mesures d'assainissement (hausses d'impôt et/ou programmes d'économie) adoptées après 2021.

Communes potentiellement à risque

Aux fins de ce rapport, nous identifions les communes potentiellement à risque en croisant l'indicateur du taux d'endettement net avec l'indicateur du degré de couverture des charges. L'idée de base est que l'endettement d'une commune devient un problème majeur uniquement quand celle-ci ne parvient pas à assumer la charge financière qui en découle. Sont considérées potentiellement à risque les communes qui ont 1) une couverture des charges insuffisante et un mauvais taux d'endettement net ou 2) une couverture des charges problématique et un taux d'endettement net insuffisant ou problématique (cellules rouges dans la figure 15).

Actuellement, uniquement 5 communes (0,7% de la population) sont potentiellement à risque. Il s'agit des communes de Bettens, Chamblon, Coppet, Rougemont et Tartegnin. La situation de Coppet est également aggravée par le fait d'avoir un degré d'autofinancement négatif. On remarque une amélioration, car en 2020 les communes à risque étaient au nombre de 11.

Certaines communes affichent une situation qui n'est pas encore « à risque », mais qui pourrait le devenir en l'absence d'améliorations. Ces communes ont 1) une couverture des charges problématique et un bon taux d'endettement net ou 2) une couverture des charges insuffisante et un taux d'endettement net acceptable ou 3) une couverture des charges acceptable et un taux d'endettement net mauvais (cellules orangées dans la figure 15). Actuellement, 12 communes (5,5% de la population) se trouvent dans un de ces trois cas-figures. Quatre de ces communes ont aussi le facteur aggravant d'avoir un degré d'autofinancement négatif.

On signale enfin que, parmi les 12 communes avec un degré d'autofinancement négatif, 11 affichent encore, malgré tout, un taux d'endettement net qui peut être qualifié de bon.

Figure 15: Communes selon degré de couverture des charges et taux d'endettement net

Degré de couverture des charges	Taux d'endettement		
	Bon	Acceptable	Mauvais
Optimal	171	29	47
Acceptable	12	4	1
Insuffisant	20	7	3
Problématique	4	2	0

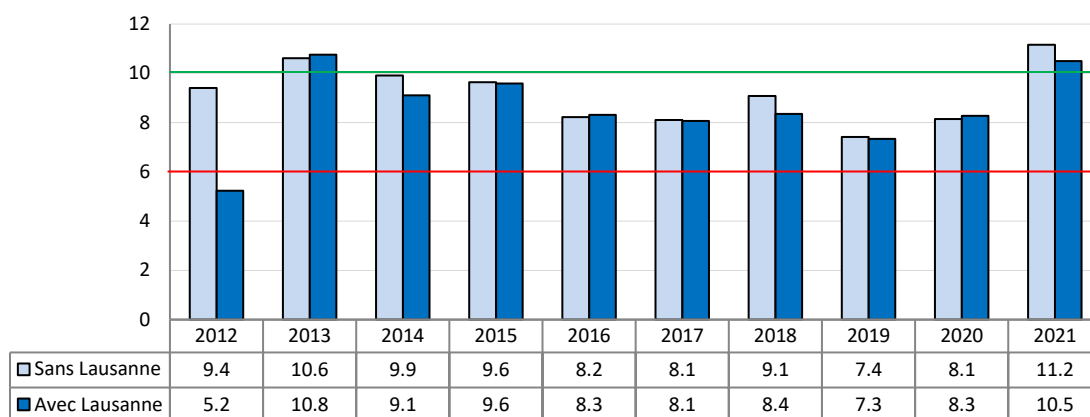
B. Autres indicateurs financiers (CACSF)

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont les communes disposent pour financer leurs investissements nets. En 2021, la capacité d'autofinancement des communes est bonne (10,5%). On constate une nette amélioration par rapport à 2020.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	>10%	Bonne
$\frac{\text{Marge d'autofinancement} \times 100}{\text{Revenus courants}}$		6-10%	Moyenne
		<6%	Faible

Figure 16: Capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2012-2021

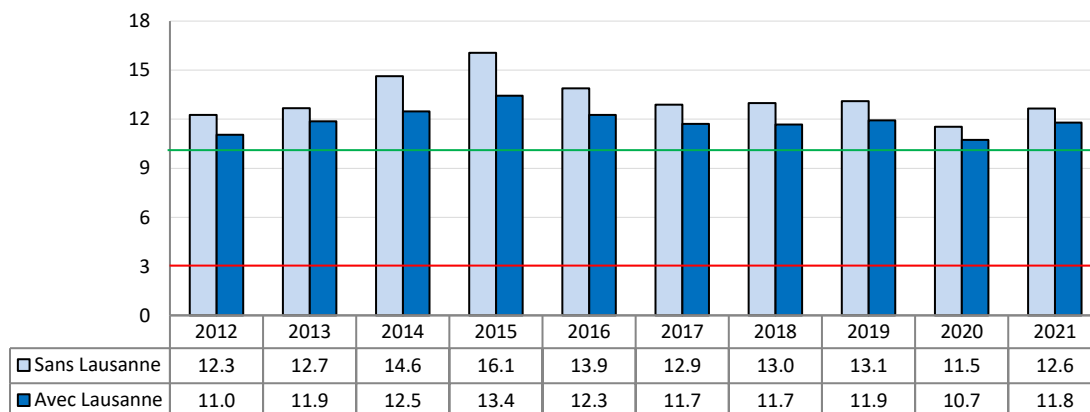


Quotité d'investissement

La quotité d'investissement exprime les investissements bruts en pour cent des dépenses consolidées, cela afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement d'une commune. Après une baisse en 2020, la quotité d'investissement remonte au niveau des années précédentes.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	>10%	Suffisante
$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses consolidées}}$		3-10%	Faible
		<3%	Insuffisante

Figure 17: Quotité d'investissement de l'ensemble des communes, en %, 2012-2021



Taux d'endettement brut

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus courants annuels qui serait nécessaire pour amortir, d'un seul coup, la dette brute. Cet indicateur ne tient pas compte de la dette brute des associations intercommunales. En 2021, le taux d'endettement brut des communes est acceptable. Après quelques années de stabilité, on constate une diminution de ce taux.

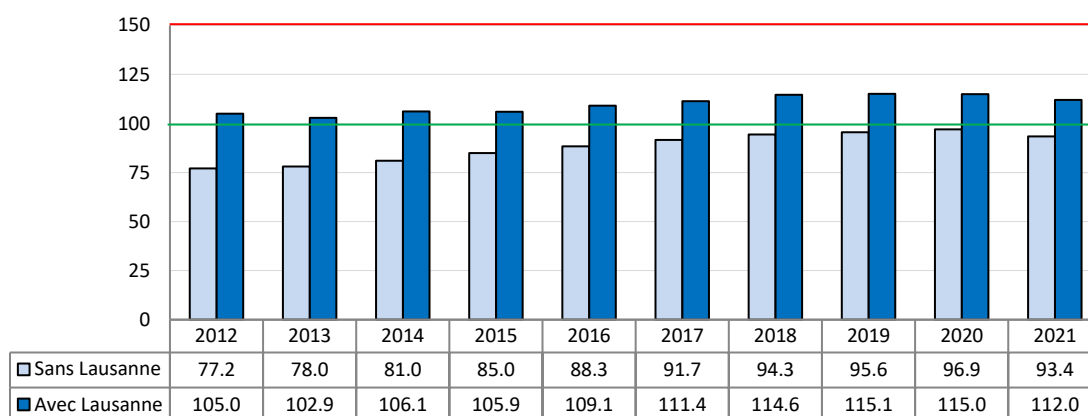
Formule de calcul

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Valeurs appréciatives

<100%	Bon
100-150%	Acceptable
>150%	Mauvais

Figure 18: Taux d'endettement brut de l'ensemble des communes, en %, 2012-2021



Quotité des intérêts nets

La quotité des intérêts nets mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des rendements du patrimoine financier. Plus cette quotité est élevée, plus l'endettement des communes pèse sur leur marge de manœuvre. Elle est très faible en raison des conditions d'emprunt favorables des dernières années.

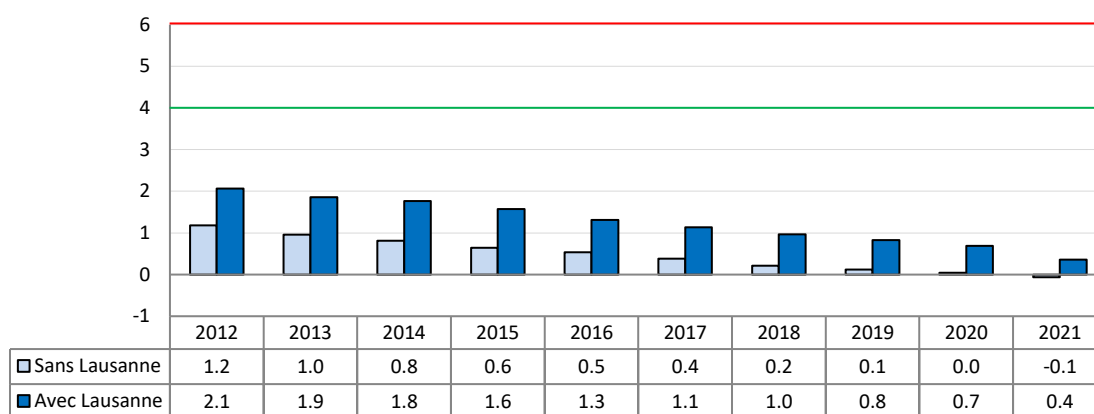
Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus courants}}$$

Valeurs appréciatives

<4%	Faible
4-6%	Moyenne
>6%	Forte

Figure 19: Quotité des intérêts nets de l'ensemble des communes, en %, 2012-2021

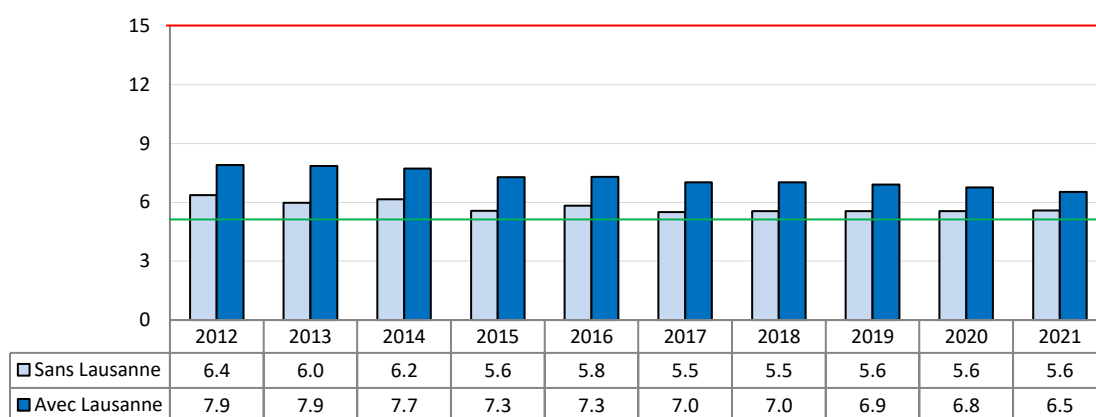


Quotité de la charge financière

Cet indicateur révèle la part des revenus courants absorbée par l'ensemble du service de la dette (intérêts nets et amortissements obligatoires). En 2021, la charge financière des communes est supportable (6,5%). Cet indicateur est en diminution depuis plusieurs années car la baisse constante des intérêts nets compense l'augmentation des amortissements.

Formule de calcul (Intérêts nets + amortissements obligatoires) x 100 Revenus courants	Valeurs appréciatives	<5%	Faible
		5-10%	Supportable
		>15%	Élevée

Figure 20: Quotité de la charge financière de l'ensemble des communes, en %, 2012-2021

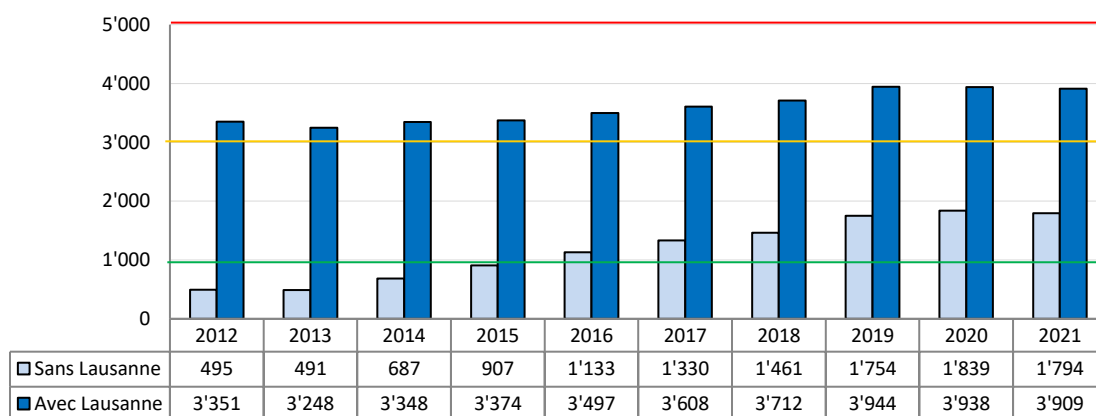


Endettement net par habitant

L'endettement net par habitant est fourni uniquement à titre informatif, car il est plus pertinent d'exprimer l'endettement net en pourcent des revenus fiscaux (voir parmi les indicateurs financiers principaux). Pour la première fois depuis 2012, l'endettement net par habitant des communes (sans Lausanne) baisse par rapport à l'année précédente. Il demeure modéré. Cet indicateur ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes des communes, en lien avec le fait qu'elles ne pratiquent pas l'inscription des actifs financiers à leur valeur vénale.

Formule de calcul (Engagements – Patrimoine financier) Population résidente	Valeurs appréciatives	<1000	Faible
		1'000-3'000	Modéré
		3'000-5'000	Élevé
		>5'000	Très élevé

Endettement net par habitant de l'ensemble des communes, en francs, 2012-2021



C. Analyse des disparités intercommunales

Disparités en matière de capacité financière et péréquation

Capacité financière AVANT péréquation

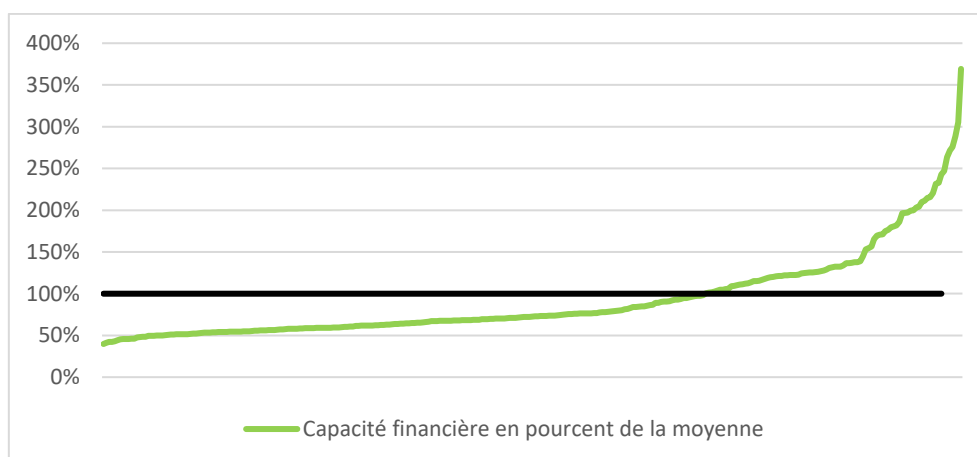
Aux fins de la péréquation, la capacité financière d'une commune est mesurée à l'aide de la valeur du point d'impôt péréquatif par habitant. Cette valeur est obtenue en divisant par le coefficient d'imposition de la commune et par sa population les recettes des impôts suivants :

- a) Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- b) Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum et la participation à la répartition intercommunale de la compensation fédérale des pertes fiscales découlant de la mise en œuvre de la RFFA ;
- c) Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées,
- d) Impôt sur la dépense ;
- e) Impôt à la source ;
- f) Impôt personnel ;
- g) Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant à des personnes morales ;
- h) Impôt foncier, mais uniquement après une normalisation au taux théorique de 1%.

La valeur du point d'impôt péréquatif par habitant, une fois multipliée par le coefficient d'imposition moyen (67,5% en 2021) permet d'estimer la capacité financière de chaque commune avant les effets du système de péréquation. Cette valeur permet de répondre à la question suivante : combien de recettes par habitant seraient générées par la commune si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen de l'ensemble des communes ?¹

En 2021, la capacité financière moyenne de l'ensemble des communes est de CHF 3'271 par habitant. La figure ci-dessous illustre la capacité financière de chaque commune (de la moins bien lotie à la mieux lotie) exprimée en pourcent de cette capacité financière moyenne.

Figure 21: Capacité financière de chaque commune en pourcent de la moyenne, 2021



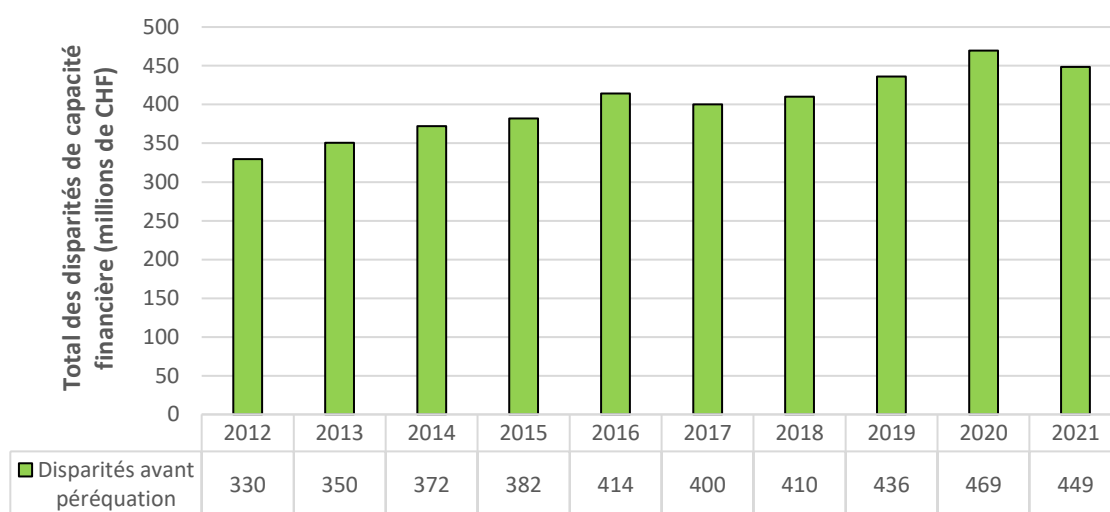
La commune de Vaux-sur-Morges (876,5%) n'est pas présente dans le graphique.

¹ La valeur du point d'impôt péréquatif présente le défaut de ne pas pondérer avec suffisamment de précision les rendements des impôts qui ne dépendent pas du coefficient communal. Cette distorsion n'ayant pas des effets trop importants pour les conclusions de cette section, nous avons préféré éviter de procéder à des corrections.

En 2021, 93 communes sur 308² ont une capacité financière supérieure à la moyenne. La capacité financière de la commune la moins bien lotie correspond à 39,8% de la capacité financière moyenne tandis que la capacité financière de la commune la mieux lotie (Vaux-sur-Morges, non présente dans le graphique) correspond à 876,5% de la capacité moyenne. Malgré l'exclusion de cette commune, la forme de la ligne dans la figure 21 est biaisée par les 17 autres communes avec une capacité financière supérieure à 200% de la moyenne.

En 2021, aux communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne manqueraient CHF 449 millions pour atteindre la capacité financière par habitant de l'ensemble des communes. Ce montant constitue le total des disparités de capacité financière en 2021. Depuis 2012, les disparités de capacité financière ont augmenté de CHF 119 millions (figure 22). Toutefois, en 2021 les disparités de capacité financière ont diminué par rapport à 2020. Cela s'explique par des importantes recettes extraordinaires de la commune de Rolle en 2020.

Figure 22: Total des disparités de capacité financière, 2012-2021



Capacité financière APRÈS péréquation

Grâce au système de péréquation, les disparités réelles entre les communes sont moins marquées que ne le suggèrent les deux tableaux de la sous-section précédente.

Le fonds de péréquation intercommunal³ génère une réduction des disparités de capacité financière à travers trois mécanismes : la *couche* « *solidarité* », qui attribue des montants exclusivement aux communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne, le *financement du fonds* qui est assuré, en points d'impôt, par l'ensemble des communes et les *dépenses thématiques* dont les plafonds à partir desquels une commune peut réclamer une compensation sont fixés en fonction de la valeur du point d'impôt de ladite commune⁴.

La répartition entre les communes de la participation à la cohésion sociale (PCS) et de la facture policière génère également une réduction des disparités de capacité financière, car ces deux répartitions se basent très largement sur la valeur du point d'impôt péréquatif.

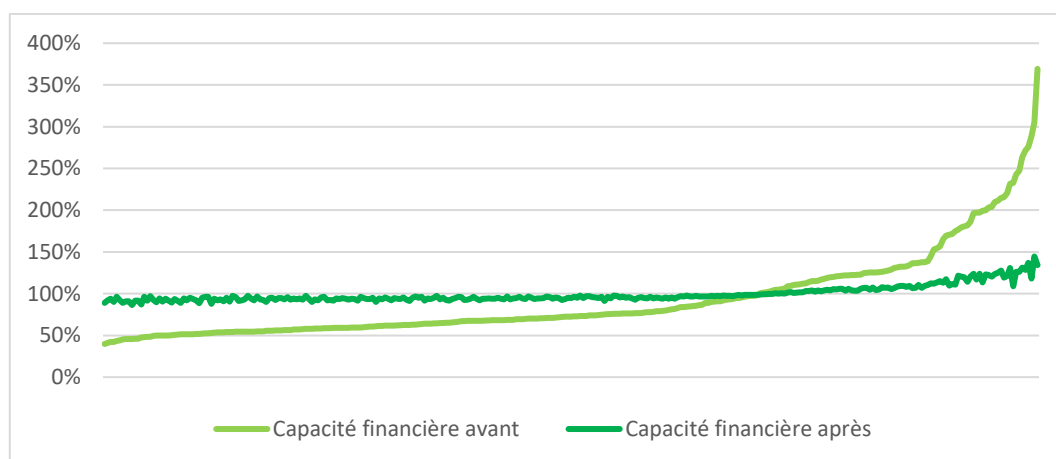
² Les analyses de cette section se basent sur les chiffres du décompte péréquatif de l'année 2021, c'est-à-dire sur une situation avant les fusions ayant impliqué Assens, Hautemorges, Oron et Blonay – Saint-Légier.

³ Plus d'informations concernant le fonctionnement du système de péréquation peuvent être consultées dans l'[aide-mémoire pour les autorités communales](#) et sur le [site internet](#) de la Direction des finances communales.

⁴ Les effets indirects liés aux dépenses thématiques n'étaient pas comptabilisés dans le rapport de 2020.

La réduction indirecte et directe des disparités de capacité financière générée par tous ces mécanismes de solidarité est calculée en comparant les montants reçus et/ou payés par chaque commune avec les montants théoriques qu'elle recevrait ou paierait avec une répartition neutre, c'est-à-dire basée exclusivement sur la population communale. La figure 23 montre comment la distribution de la capacité financière des communes se modifie si l'on tient compte de la réduction des disparités générée par le système de péréquation.

Figure 23: Capacité financière de chaque commune en pourcent de la moyenne avant et après la réduction des disparités intercommunales par le système de péréquation, 2021



La commune de Vaux-sur-Morges (876,5% avant et 282,2% après) n'est pas présente dans le graphique.

Après péréquation, les 185 communes avec une capacité financière initiale inférieure à la moyenne voient cette dernière augmenter au-delà de 80% de la moyenne (figure 24). À l'inverse, les communes avec une capacité financière supérieure à la moyenne voient presque toutes cette capacité ramenée entre 100% et 125% de la moyenne. Seules dix communes ont encore une capacité financière après péréquation de plus de 125% de la moyenne. Parmi ces dernières, une seule conserve une capacité financière de plus de 150%. Il s'agit, une nouvelle fois, de la très petite commune de Vaux-sur-Morges (196 habitants). Enfin, nous constatons également que, après péréquation, 85,1% des communes englobant 83,5% de la population affichent une capacité financière comprise entre 90% et 110% de la moyenne.

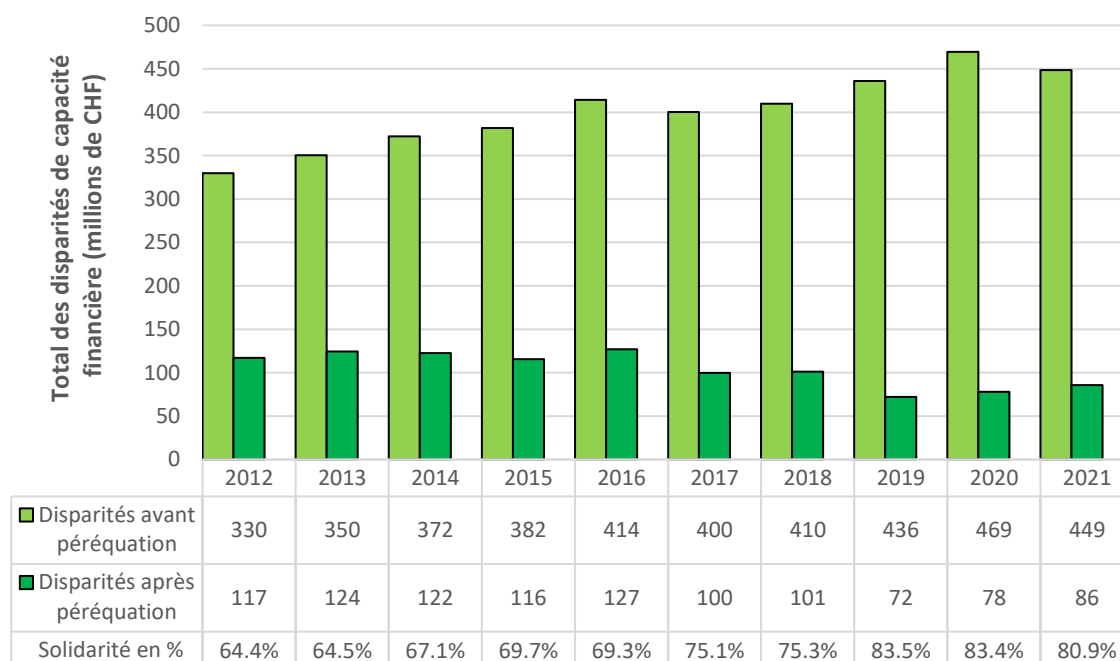
Figure 24: Répartition des communes selon leur capacité financière avant et après péréquation, 2021

Capacité financière (en % de la moyenne)	Avant péréquation				Après péréquation			
	Communes		Population		Communes		Population	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Plus de 200%	18	5.8%	32'215	3.9%	1	0.3%	196	0.0%
Entre 150 et 200%	18	5.8%	65'374	7.9%	-	-	-	-
Entre 125 et 150%	21	6.8%	75'712	9.2%	9	2.9%	14'524	1.8%
Entre 110 et 125%	25	8.1%	82'555	10.0%	27	8.8%	83'229	10.1%
Entre 100 et 110%	11	3.6%	44'356	5.4%	51	16.6%	171'306	20.8%
Entre 90 et 100%	16	5.2%	185'728	22.5%	211	68.5%	516'757	62.7%
Entre 80 et 90%	14	4.5%	24'996	3.0%	9	2.9%	37'867	4.6%
Entre 70 et 80%	45	14.6%	73'790	9.0%	-	-	-	-
Entre 60 à 70%	54	17.5%	67'088	8.1%	-	-	-	-
Entre 50 et 60%	65	21.1%	116'642	14.2%	-	-	-	-
Moins de 50%	21	6.8%	55'423	6.7%	-	-	-	-

Ajouter les effets du système de péréquation permet de voir différemment l'évolution des disparités de capacité financière entre les communes. Ces disparités ont certes augmenté entre 2012 et 2021 (de CHF 330 millions à CHF 449 millions) mais elles ont été plus que compensées par les mécanismes péréquatifs (figure 25). En effet, les disparités après péréquation ont diminué entre 2012 et 2021 (de CHF 117 millions à CHF 86 millions).

En 2021, le système de péréquation compense 80,9% des disparités de capacité financière entre les communes. Cela signifie que les communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne reçoivent, en moyenne, un montant global égal à 80,9% de l'écart constaté. De même, les communes avec une capacité financière supérieure à la moyenne doivent renoncer, en moyenne, à 80,9% de leur surplus de capacité financière par rapport à la moyenne.

Figure 25: Total des disparités de capacité financière avant et après péréquation, 2012-2021



Note méthodologique : les taux de solidarité ont été recalculés sur la base du total des disparités résiduelles par commune. Dans le rapport de 2020, ces taux avaient été calculés sur la base des changements de mains générés par chaque mécanisme, ce qui conduisait à surestimer la solidarité car des communes avec une capacité financière inférieure à la moyenne sont contributrices nettes sur certains mécanismes. De plus, les nouveaux taux tiennent aussi compte des effets de solidarité indirects des dépenses thématiques.

En 2012, seules 64,4% des disparités étaient compensées. On constate donc que la solidarité entre les communes a augmenté plus rapidement que les disparités de capacité financière entre elles. Ce phénomène a été provoqué par des révisions partielles de la loi (et notamment par la suppression du principe de la valeur du point d'impôt écrêtée entre 2017 et 2019), ainsi que par la progression des factures cantonales réparties en points d'impôt et des montants versés par des mécanismes du fonds de péréquation n'ayant pas pour cible directe la capacité financière des communes (dépenses thématiques et couche « population »). En revanche, la diminution entre 2020 et 2021 s'explique par la diminution de la PCS (et donc de ses effets de solidarité indirects) à la suite du rééquilibrage prévu par l'accord de 2020.

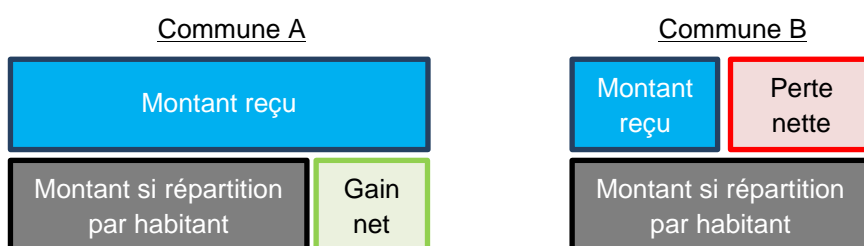
Les chiffres 2022 relatifs au montant de la PCS et au rééquilibrage financier en faveur des communes (CHF 85 millions en 2022 contre CHF 50 millions en 2021) étant déjà connus, il est possible d'estimer la solidarité entre les communes de 2022 en modifiant ces deux paramètres dans les calculs du décompte péréquatif de 2021. Cette solidarité serait de 80%.

Autres effets redistributifs du système de péréquation

La péréquation prévoit deux instruments pour compenser les communes qui, en raison de leurs particularités, supportent des dépenses jugées excessives dans certains domaines.

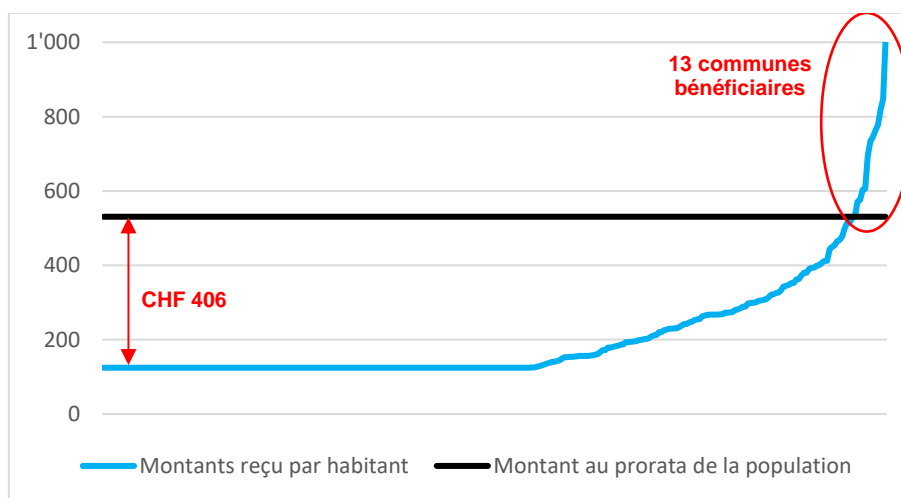
Les dépenses thématiques compensent les communes qui ont des dépenses excessives dans le domaine des transports (routes, transports publics et transports scolaires) et des forêts. En 2021, les transferts nets se montent à CHF 53,4 millions pour les transports et à CHF 6,6 pour les forêts. Ce changement de mains est calculé en comparant les montants reçus avec une répartition théorique au prorata de la population. Cette comparaison permet de tenir compte du fait qu'actuellement ce qui est versé aux communes est financé par les communes. En pourcent des disparités de dépenses effectives, ces transferts nets correspondent à 66,3% des disparités dans le domaine des transports et à 62,2% dans le domaine des forêts.⁵

Figure 26: Méthode de calcul des effets péréquatifs nets



De son côté, la couche « population » prévoit le versement de montants à chaque commune sur la base de paliers de population progressifs : plus la population d'une commune est élevée, plus elle reçoit de francs par habitant. Cette couche tend à compenser les surcharges corrélées à la population des communes dans les domaines non couverts par les dépenses thématiques. Pour quantifier les transferts nets générés par la couche « population », il faut utiliser la méthodologie déjà utilisée pour les dépenses thématiques. Le résultat de cet exercice est illustré dans la figure 27.

Figure 27: Montants reçus de la couche « population » par commune et répartition au prorata de la population des montants versés par cette même couche, en par habitant, 2021



⁵ Cela ne signifie pas que le mécanisme compense le pourcentage indiqué des disparités en matière de dépenses thématique. En effet, les montants versés ne vont pas tous en faveur de communes avec des dépenses supérieures à la moyenne, car la détermination des communes bénéficiaires se base également sur la capacité financière.

En 2021, seulement 13 communes sur 308 sont des bénéficiaires nettes de la couche « population », cela pour un total de CHF 108 millions. S'agissant des communes les plus peuplées du canton, elles représentent néanmoins 43,3% de la population vaudoise.

Cette compensation particulière vise les charges de centre assumées par les grandes communes en faveur de la population des autres communes. En effet, les centres cantonaux selon le plan directeur cantonal⁶ sont tous bénéficiaires, sauf Payerne (centre cantonal avec la commune fribourgeoise d'Estavayer-le-Lac). Les trois centres régionaux les plus peuplés sont aussi parmi les bénéficiaires (Renens, Pully et Gland), tout comme trois autres communes (Ecublens, Prilly et la Tour-de-Peilz). La principale bénéficiaire de la couche « population » est Lausanne avec une compensation de CHF 66,9 millions. Les montants par commune sont disponibles dans la figure 28.

Figure 28: Gains par habitant et absolus des communes bénéficiaires de la couche « population »

Commune	Population	Gain p/habitant	Gain absolu
Lausanne	140'824	475	66'866'506
Yverdon-les-Bains	29'710	316	9'402'045
Montreux	26'012	288	7'489'562
Nyon	22'124	248	5'478'818
Renens	20'917	232	4'854'598
Vevey	19'721	215	4'236'067
Pully	18'946	202	3'835'263
Morges	16'885	164	2'769'382
Gland	13'306	75	1'002'972
Ecublens	13'214	73	959'983
Prilly	12'341	45	552'059
La Tour-de-Peilz	12'222	41	496'454
Total	357'050 (43,3%)		107'943'709

Pour les autres 295 communes, le financement de la couche « population » est supérieur aux montants qu'elles reçoivent de celle-ci. Elles sont donc des contributrices nettes. Les communes avec moins de 1'000 habitants (environ la moitié des communes) participent pour un montant de CHF 406 par habitant. Cette participation par habitant diminue ensuite progressivement jusqu'à devenir de CHF 256 pour une commune de 3'000 habitants, de CHF 166 pour une commune de 5'000 habitants et de CHF 62 pour une commune de 9'000 habitants.

En 2021, les montants transférés pour réduire les disparités de besoins dans le cadre de la couche « population » et des dépenses thématiques (CHF 168 millions) sont moins de la moitié de ceux transférés pour réduire les disparités de capacité financière (CHF 364 millions).

⁶ Les centralités de niveau cantonal et régional sont mentionnées à la mesure B11 du [plan directeur cantonal](#).

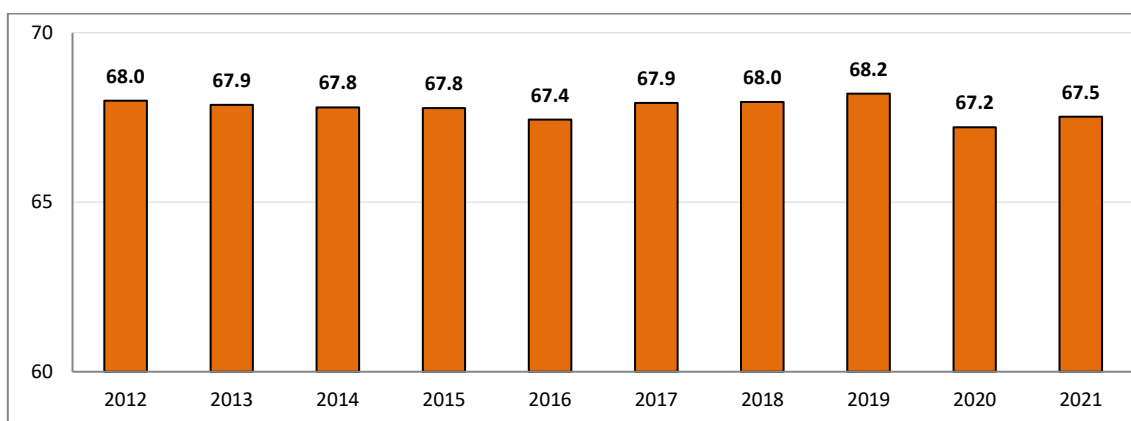
Disparités en matière de charge fiscale

Introduction

Cette section quantifie les disparités de charge fiscale entre les communes sur la base de leurs coefficients d'imposition. Cette analyse ne tient pas compte des différences concernant l'impôt foncier, les droits de mutation et l'impôt sur les successions et les donations.

Chaque commune fixe de manière autonome son coefficient. En 2021, le coefficient moyen est de 67.5% (figure 29). Le coefficient moyen⁷ est assez stable depuis 2012, date de la dernière bascule d'impôt entre l'Etat et les communes. On signale néanmoins que le coefficient moyen a baissé d'un point en 2020 en lien avec l'[accord entre l'Etat et les communes concernant l'AVASAD](#). Cette baisse est une moyenne : certaines communes ont baissé leur coefficient de plus d'un point tandis que d'autres l'ont baissé de moins ou pas de tout.

Figure 29 : Coefficient d'imposition communal moyen, en points de pourcentage, 2012-2021



En 2021, le coefficient d'imposition le plus bas est de 46 tandis que le coefficient le plus élevé est de 83. L'analyse sous l'angle de la population permet néanmoins d'avoir une vision plus nuancée des disparités fiscales entre les communes (voir rapport de l'année dernière).

Par rapport à 2020, 6 communes ont augmenté leur coefficient d'imposition :

- Aubonne (de 68,5 à 70)
- Gingins (de 57 à 60)
- Montagny-près-Yverdon (de 63,5 à 64,5)
- Montpreveyres (de 75 à 75,5)
- Saint-Prex (de 55 à 59)
- Villars-le-Terroir (de 73 à 76)

En revanche, 20 communes ont pu diminuer leur coefficient d'imposition :

- Bretigny-sur-Morrens (de 81 à 78)
- Bursinel (de 65,5 à 62)
- Bussy-sur-Moudon (de 80 à 78,5)
- Champvent (de 71 à 70)
- Chavannes-le-Veyron (de 77 à 75)
- Chavannes-sur-Moudon (de 73 à 70)
- Chevilly (de 74 à 72,5)
- Corsier-sur-Vevey (de 66 à 64,5)
- Faoug (de 66 à 65)
- Hautemorges (de 74 à 73,5)
- La Chaux (de 77 à 76)
- La Rippe (de 65 à 64)
- Lussy-sur-Morges (de 66 à 64,5)
- Montanaire (de 72 à 70)
- Syens (de 75,6 à 65)
- Tolochenaz (de 65 à 64)
- Treytorrens (de 84 à 82,5)
- Valeyres-sous-Ursins (de 79 à 77)
- Villarzel (de 77 à 75)
- Vuiteboeuf (de 77 à 75)

⁷ Le coefficient moyen s'obtient en pondérant le coefficient de chaque commune par les recettes qui en dépendent.

Annexe : Indicateurs principaux 2021, par commune

Pour rappel : Appréciation du degré d'autofinancement (voir section A1)

Degré d'autofinancement				
Optimal	Acceptable à bon	Insuffisant	Mauvais	Critique

Pour rappel : Appréciation du taux d'endettement net (voir section A2) et du degré de couverture des charges (voir section A3), ainsi que détermination des communes à risque (voir dernière section du chapitre A)

Degré de couverture des charges	Taux d'endettement net		
	Bon	Acceptable	Mauvais
Optimal			
Acceptable			à surveiller
Insuffisant		à surveiller	à risque
Problématique	à surveiller	à risque	à risque

Risque	Commune (1/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	Aclens	47.1	-247.6	109.4	129.0%	105.4%	62.0
	Agiez	163.2	-81.2	108.2	56.0%	94.8%	76.0
	Aigle	51.0	44.1	105.6	53.6%	91.1%	66.0
	Allaman	12.0	-266.0	98.9	119.6%	104.0%	60.0
	Arnex-sur-Nyon	315.8	121.8	97.5	132.5%	108.0%	70.0
	Arnex-sur-Orbe	62.1	8.7	108.3	57.6%	93.0%	71.0
	Arzier-Le Muids	113.9	142.5	108.0	122.6%	106.0%	64.0
	Assens	216.2	81.4	103.9	85.0%	96.7%	69.4
	Aubonne	111.6	-13.6	102.7	199.3%	113.5%	70.0
	Avenches	75.7	153.5	110.9	61.7%	92.2%	66.5
	Ballaigues	76.6	62.2	109.6	86.8%	96.6%	65.0
	Ballens	100.0	23.9	105.3	59.0%	93.9%	73.0
	Bassins	144.1	284.0	103.3	92.8%	97.4%	72.5
	Baulmes	65.5	161.5	104.4	52.3%	95.0%	76.5
	Bavois	68.3	115.6	102.4	57.9%	94.1%	73.0
	Begnins	185.2	12.2	108.0	215.4%	119.1%	62.5
	Belmont-sur-Lausanne	195.2	95.0	106.7	115.0%	102.3%	72.0
	Belmont-sur-Yverdon	34.4	224.4	112.1	60.3%	93.4%	70.0
	Bercher	103.0	256.7	110.0	63.8%	96.4%	79.0
	Berolle	65.6	128.3	106.3	55.7%	94.9%	75.5
	Bettens	0.5	308.3	96.7	75.6%	94.4%	70.0
	Bex	156.0	125.8	106.1	49.4%	92.4%	71.0
	Bière	143.8	133.4	102.6	55.9%	92.5%	69.0
	Bioley-Magnoux	116.8	282.5	105.5	53.5%	93.3%	72.0
	Blonay - Saint-Légier	142.2	147.1	102.7	122.3%	103.7%	68.5
	Bofflens	44.4	51.2	112.5	58.3%	92.2%	69.0
	Bogis-Bossey	211.4	-1.3	106.2	120.9%	105.2%	74.5
	Bonvillars	59.2	-89.5	99.7	80.4%	94.0%	55.0
	Borex	195.3	64.2	101.8	126.3%	107.8%	57.0
	Bottens	167.7	113.4	105.8	67.3%	92.8%	72.5

Risque	Commune (2/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	Bougy-Villars	330.1	-635.4	133.7	220.6%	121.1%	64.5
	Boulens	83.5	-29.3	103.7	62.5%	91.2%	71.5
	Bourg-en-Lavaux	34.2	155.7	99.3	137.5%	106.8%	62.5
	Bournens	123.6	-10.7	118.7	90.4%	96.9%	72.0
	Boussens	100.0	-137.0	111.6	76.5%	92.9%	67.5
	Bremblens	140.9	-149.2	103.3	97.5%	98.5%	68.0
	Bretigny-sur-Morrens	134.6	44.4	130.8	75.8%	97.3%	78.0
	Bretonnières	28.7	182.4	105.8	51.6%	91.9%	70.5
	Buchillon	406.5	-675.3	106.9	275.6%	136.9%	52.0
	Bullet	129.0	38.1	100.7	61.7%	94.1%	71.5
	Bursinel	927.1	62.8	109.2	139.0%	110.5%	62.0
	Bursins	141.1	95.5	99.2	118.9%	104.7%	71.0
	Burtigny	815.5	-83.1	120.3	75.8%	97.7%	80.0
	Bussigny	85.5	-46.6	111.3	89.1%	96.6%	62.5
	Bussy-sur-Moudon	100.0	-179.0	110.4	46.1%	91.6%	78.5
	Chamblon	83.2	248.2	96.4	81.7%	94.0%	66.0
	Champagne	109.0	82.2	114.6	76.4%	94.5%	65.0
	Champtauroz	95.6	-95.0	106.3	41.0%	92.2%	77.0
	Champvent	663.2	-287.2	119.0	67.6%	92.1%	70.0
	Chardonne	122.0	10.8	111.4	125.5%	104.4%	68.0
	Château-d'Oex	99.9	182.4	105.5	64.6%	97.3%	81.5
	Chavannes-de-Bogis	90.7	-118.0	101.4	136.8%	110.5%	58.0
	Chavannes-des-Bois	-2.3	144.4	95.3	137.8%	109.4%	68.0
	Chavannes-le-Chêne	422.4	95.5	103.9	49.7%	94.2%	75.0
	Chavannes-le-Veyron	>1000	-64.4	102.1	57.0%	93.0%	75.0
	Chavannes-près-Renens	80.8	92.2	98.0	45.7%	90.9%	77.5
	Chavannes-sur-Moudon	24.5	-9.3	107.1	45.8%	86.4%	70.0
	Chavornay	92.4	100.6	110.2	59.1%	93.0%	70.5
	Chêne-Pâquier	216.4	-214.5	116.7	59.6%	96.4%	79.0
	Cheseaux-Noréaz	311.9	42.7	104.2	104.7%	100.0%	67.0
	Cheseaux-sur-Lausanne	203.0	-84.1	119.4	77.8%	96.2%	73.0
	Chésérèx	285.3	-305.9	98.0	144.6%	112.5%	57.0
	Chessel	286.5	-114.0	104.1	50.3%	89.4%	74.0
	Chevilly	224.5	61.0	114.1	77.5%	94.9%	72.5
	Chevroux	21.1	1'311.0	109.0	62.4%	92.9%	68.5
	Chexbres	266.3	76.0	105.0	98.3%	98.6%	67.5
	Chigny	233.9	-68.3	104.1	131.6%	108.7%	62.0
	Clarmont	>1000	92.1	106.9	97.4%	98.6%	73.5
	Coinsins	-2'537.7	-453.6	80.9	176.6%	121.4%	51.0

Risque	Commune (3/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	Commugny	-24.9	-94.4	97.7	197.1%	123.9%	55.5
	Concise	63.8	121.5	107.4	64.8%	95.2%	75.0
	Coppet	-71.7	149.2	93.7	214.8%	127.6%	53.0
	Corbeyrier	47.1	4.9	98.5	54.5%	94.2%	74.0
	Corcelles-le-Jorat	524.3	-37.2	104.6	61.6%	95.4%	77.0
	Corcelles-près-Concise	28.7	162.6	106.1	68.8%	94.4%	69.0
	Corcelles-près-Payerne	85.4	90.8	114.9	49.8%	90.6%	68.5
	Corseaux	73.6	69.8	106.0	171.3%	111.7%	67.5
	Corsier-sur-Vevey	155.8	-37.7	102.0	90.8%	97.1%	64.5
	Cossonay	193.7	214.9	112.6	68.1%	94.0%	69.5
	Crans	337.5	-126.7	101.0	263.4%	131.3%	56.0
	Crassier	690.1	31.4	102.5	104.6%	100.4%	68.0
	Crissier	102.2	-71.8	111.6	77.7%	94.5%	63.5
	Cronay	>1000	4.5	108.2	54.4%	92.0%	77.0
	Croy	>1000	-49.8	103.8	51.2%	89.0%	74.0
	Cuarnens	100.0	19.6	107.9	70.0%	96.6%	77.0
	Cuarny	100.0	-216.0	107.5	63.3%	94.9%	77.0
	Cudrefin	258.7	41.8	107.8	72.2%	92.5%	59.0
	Cugy	230.2	141.9	107.1	84.4%	97.7%	78.0
	Curtilles	-104.3	-127.0	89.6	65.2%	91.5%	73.0
	Daillens	300.8	-138.1	103.0	81.2%	95.5%	66.0
	Démoret	>1000	-105.1	107.4	59.5%	93.7%	81.0
	Denens	63.3	0.6	110.4	122.1%	105.9%	68.0
	Denges	210.9	-101.9	108.8	95.4%	97.9%	62.0
	Dizy	>1000	-94.4	107.7	74.6%	96.2%	75.0
	Dompierre	193.9	3.9	106.1	54.3%	91.3%	78.0
	Donneloye	116.2	20.7	96.8	55.4%	90.2%	73.0
	Duillier	59.9	-49.7	106.2	126.9%	107.1%	66.0
	Dully	-113.8	-207.1	94.9	305.4%	144.5%	49.0
	Echallens	137.6	173.4	118.3	65.9%	94.6%	72.5
	Echandens	50.2	-124.4	102.7	125.7%	105.0%	60.5
	Echichens	65.0	139.2	106.2	100.4%	99.0%	66.0
	Eclépens	94.8	-104.8	106.0	93.5%	96.9%	46.0
	Ecublens	58.8	26.4	104.4	136.4%	106.6%	62.5
	Epalinges	38.8	124.6	102.8	108.8%	101.1%	64.5
	Ependes	180.7	-43.5	124.0	53.3%	93.8%	73.5
	Essertines-sur-Rolle	74.8	131.5	107.0	115.4%	104.0%	66.5
	Essertines-sur-Yverdon	71.6	154.5	102.8	61.9%	94.6%	73.0
	Etagnières	60.3	255.5	105.9	76.8%	96.0%	73.0

Risque	Commune (4/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	Etoy	128.4	3.7	112.8	132.5%	109.1%	60.0
	Eysins	266.7	-67.5	111.1	242.7%	126.2%	59.5
	Faug	165.7	33.5	104.6	82.9%	95.7%	65.0
	Féchy	125.4	-126.8	103.3	204.2%	120.5%	64.0
	Ferreyres	394.5	104.2	96.9	68.3%	93.0%	76.0
	Fey	>1000	22.6	104.8	65.6%	93.6%	75.0
	Fiez	103.3	205.0	103.3	68.2%	93.9%	69.0
	Fontaines-sur-Grandson	>1000	-70.3	95.3	39.8%	88.8%	69.0
	Forel (Lavaux)	66.4	269.0	103.8	74.3%	94.9%	69.0
	Founex	-13.2	14.2	96.9	211.3%	124.9%	57.0
	Froideville	154.0	124.9	108.4	72.5%	94.8%	72.0
	Genolier	191.0	-202.3	108.8	196.5%	124.0%	55.0
	Giez	55.7	266.2	105.8	109.3%	102.0%	66.0
	Gilly	134.0	43.0	104.1	127.7%	107.5%	64.5
	Gimel	81.9	139.2	104.6	60.7%	95.0%	74.5
	Gingins	65.1	139.7	103.3	247.2%	126.1%	60.0
	Givrins	332.9	240.8	101.1	153.0%	112.1%	67.0
	Gland	88.4	90.3	108.3	112.3%	103.2%	61.0
	Gollion	38.7	264.1	101.7	73.0%	96.1%	74.0
	Goumoëns	58.3	179.1	101.4	73.2%	94.6%	75.5
	Grancy	100.0	-120.2	108.6	113.7%	103.1%	70.0
	Grandcour	159.5	182.5	108.3	51.6%	93.4%	73.5
	Grandevent	158.7	30.4	103.6	60.8%	90.0%	68.0
	Grandson	61.7	211.1	104.8	70.3%	94.3%	69.0
	Grens	548.7	-21.3	111.1	115.0%	104.0%	62.0
	Gryon	104.6	-57.5	107.5	116.8%	102.6%	73.5
	Hautemorges	105.6	-15.4	106.1	85.3%	96.9%	73.5
	Henniez	41.7	-109.5	105.8	51.1%	91.3%	69.0
	Hermenches	192.9	152.5	102.5	57.0%	94.3%	73.5
	Jongny	257.9	-65.9	105.2	111.1%	101.5%	69.5
	Jorat-Menthue	54.2	95.6	100.4	60.4%	93.6%	70.5
	Jorat-Mézières	203.2	123.0	110.3	68.2%	95.0%	73.0
	Jouxens-Mézery	-5.1	38.2	98.1	271.4%	128.5%	59.0
	Juriens	112.7	-0.9	99.6	53.9%	95.1%	79.0
	L'Abbaye	106.3	86.2	103.9	70.8%	96.5%	77.9
	L'Abergement	138.3	25.8	104.8	73.1%	97.9%	81.0
	L'Isle	202.1	172.2	114.3	56.0%	94.8%	75.0
	La Chauv (Cossonay)	>1000	80.8	103.2	67.0%	95.7%	76.0
	La Praz	164.2	171.8	110.5	54.2%	97.5%	83.0

Risque	Commune (5/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	La Rippe	202.1	320.4	108.9	124.8%	106.8%	64.0
	La Sarraz	43.9	189.7	100.8	58.9%	91.5%	66.0
	La Tour-de-Peilz	37.8	21.2	103.2	125.2%	104.7%	64.0
	Lausanne	104.6	317.3	100.2	94.8%	98.5%	78.5
	Lavey-Morcles	51.2	1.0	110.3	46.0%	91.6%	71.5
	Lavigny	369.3	14.2	104.1	76.3%	96.0%	73.0
	Le Chenit	130.8	-31.0	101.4	90.1%	97.3%	67.5
	Le Lieu	100.0	64.5	99.1	73.8%	95.3%	70.0
	Le Mont-sur-Lausanne	96.6	89.7	104.8	111.0%	101.3%	73.5
	Le Vaud	166.7	84.2	111.6	103.7%	99.7%	74.0
	Les Clées	92.0	26.0	108.2	54.7%	96.7%	80.0
	Leysin	97.0	109.7	98.9	51.5%	95.3%	78.0
	Lignerolle	242.3	29.3	102.3	54.3%	96.0%	78.5
	Lonay	85.2	17.0	110.1	130.8%	106.5%	55.0
	Longirod	120.6	18.5	108.7	73.8%	97.0%	77.5
	Lovatens	>1000	10.4	112.4	59.8%	94.7%	75.0
	Lucens	60.9	140.6	108.3	49.7%	89.7%	67.5
	Luins	93.6	-36.3	101.2	125.5%	107.4%	58.5
	Lully	56.1	11.8	99.6	134.1%	109.4%	61.0
	Lussey-Villars	>1000	27.3	105.9	72.3%	95.1%	75.0
	Lussy-sur-Morges	316.3	-82.6	106.6	197.0%	116.8%	64.5
	Lutry	113.1	-125.2	103.2	181.7%	114.1%	54.0
	Maracon	86.7	83.5	105.1	57.3%	94.2%	74.5
	Marchissy	54.7	92.8	102.1	66.4%	96.1%	77.5
	Method	81.5	-43.7	101.7	59.0%	93.6%	72.0
	Mauborget	705.0	-448.7	115.9	92.0%	97.8%	70.0
	Mauraz	21.3	237.5	109.7	59.6%	91.8%	77.0
	Mex	>1000	-157.5	108.6	132.3%	109.1%	59.5
	Mies	-37.6	-145.4	97.0	231.6%	130.6%	52.0
	Missy	547.7	-50.4	101.9	45.4%	89.1%	72.0
	Moiry	237.3	68.7	103.9	62.2%	93.7%	77.5
	Mollens	100.0	-51.9	107.8	67.8%	93.9%	74.0
	Molondin	331.0	-277.2	111.0	50.8%	93.4%	81.0
	Mont-la-Ville	84.9	45.8	112.9	55.5%	94.6%	76.0
	Mont-sur-Rolle	262.5	71.9	104.4	121.4%	106.0%	63.5
	Montagny-près-Yverdon	71.4	-44.1	105.2	105.6%	100.3%	64.5
	Montanaire	79.2	117.6	103.3	56.5%	92.9%	70.0
	Montcherand	433.1	-47.9	107.0	73.0%	95.1%	72.0
	Montilliez	101.0	130.5	100.7	69.5%	94.2%	72.5

Risque	Commune (6/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	Montpreveyres	152.2	94.2	108.1	62.9%	95.2%	75.5
	Montreux	42.2	23.9	100.6	97.2%	98.4%	65.0
	Montricher	81.6	-780.9	106.5	369.2%	134.3%	64.0
	Morges	46.9	56.6	99.9	122.4%	104.1%	67.0
	Morrens	>1000	-13.3	105.7	70.3%	93.5%	74.0
	Moudon	300.0	62.7	110.9	42.2%	90.0%	72.5
	Mutrux	50.5	62.9	100.0	58.6%	96.4%	80.0
	Novalles	50.7	148.5	99.3	42.1%	94.0%	76.0
	Noville	229.3	10.6	113.7	73.2%	97.1%	78.5
	Nyon	46.7	240.4	100.6	136.6%	106.8%	61.0
	Ogens	111.4	69.8	111.6	54.7%	93.0%	78.0
	Ollon	43.3	52.1	108.5	112.0%	101.6%	68.0
	Onnens	70.4	-76.9	104.4	94.8%	97.9%	63.5
	Oppens	66.0	101.9	103.0	52.4%	96.4%	81.0
	Orbe	94.6	185.2	103.7	59.0%	94.8%	75.5
	Orges	166.3	41.1	103.6	73.8%	95.9%	74.0
	Ormont-Dessous	133.7	59.8	104.8	68.7%	96.5%	77.0
	Ormont-Dessus	195.7	135.0	97.1	110.3%	101.0%	76.0
	Orny	100.0	-82.3	101.2	58.1%	90.0%	73.0
	Oron	36.9	267.0	108.8	59.4%	92.6%	69.2
	Orzens	91.6	124.7	108.7	53.5%	92.1%	79.0
	Oulens-sous-Echallens	11.0	62.6	93.2	70.7%	94.6%	70.0
	Pailly	207.6	162.4	101.9	69.4%	96.3%	76.0
	Paudex	-4.1	-46.7	95.1	288.6%	118.0%	66.5
	Payerne	107.9	41.7	107.0	48.3%	91.7%	73.0
	Penthalaz	104.2	48.6	100.9	61.4%	94.5%	74.0
	Penthaz	106.2	49.8	101.9	61.5%	93.0%	69.5
	Penthéraz	133.8	205.8	107.2	70.9%	95.9%	74.0
	Perroy	47.7	72.7	100.2	169.6%	117.5%	58.5
	Poliez-Pittet	27.0	249.7	106.2	68.2%	93.8%	73.0
	Pompaples	109.1	-12.1	104.1	54.2%	90.6%	66.0
	Pomy	25.9	288.5	101.5	68.7%	93.2%	71.0
	Prangins	19.9	40.7	98.8	180.7%	119.5%	55.0
	Premier	89.8	152.5	106.3	52.6%	96.4%	79.5
	Préverenges	43.9	0.0	98.1	102.3%	99.7%	62.5
	Prévonloup	13.4	168.2	106.7	51.8%	88.5%	72.5
	Prilly	48.7	139.1	98.8	70.3%	95.1%	72.5
	Provence	171.9	-38.0	107.1	48.1%	96.3%	81.0
	Puidoux	85.7	366.1	103.8	78.9%	95.5%	68.5

Risque	Commune (7/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	Pully	0.3	100.7	96.9	174.9%	111.0%	61.0
	Rances	39.9	108.5	104.7	58.5%	95.4%	76.5
	Renens	108.2	47.4	103.8	56.3%	93.4%	77.0
	Rennaz	112.2	-99.6	110.4	67.6%	94.1%	69.0
	Rivaz	78.5	-311.9	99.6	93.0%	97.4%	62.0
	Roche	117.4	35.4	104.9	47.6%	86.9%	68.0
	Rolle	107.9	105.0	100.0	209.6%	123.3%	59.5
	Romainmôtier-Envy	>1000	2.2	104.6	48.4%	96.9%	81.0
	Romanel-sur-Lausanne	163.8	-15.5	111.9	71.9%	94.5%	70.5
	Romanel-sur-Morges	117.9	-40.4	108.1	117.9%	103.8%	56.0
	Ropraz	110.4	111.3	104.7	67.5%	96.2%	77.5
	Rossenges	44.0	161.7	128.5	72.3%	93.5%	75.0
	Rossinière	235.4	118.8	100.5	57.8%	97.2%	81.0
	Rougemont	80.0	247.9	98.7	232.8%	109.0%	74.0
	Rovray	56.3	23.7	99.8	54.8%	92.4%	71.5
	Rueyres	157.3	155.5	104.9	89.1%	96.7%	73.0
	Saint-Barthélemy	46.3	100.7	100.0	64.1%	93.4%	75.0
	Saint-Cergue	64.3	72.0	105.0	79.6%	95.5%	66.0
	Saint-George	598.5	141.6	99.3	83.9%	96.5%	69.5
	Saint-Livres	304.3	-67.5	103.7	79.3%	93.9%	69.0
	Saint-Oyens	137.6	55.6	99.6	76.1%	95.6%	81.0
	Saint-Prex	85.6	54.9	97.0	186.0%	120.3%	59.0
	Saint-Sulpice	10.5	-31.3	96.9	165.3%	113.1%	55.0
	Sainte-Croix	101.9	46.5	108.7	45.6%	90.8%	70.0
	Saubraz	>1000	56.5	102.0	63.1%	96.7%	80.0
	Savigny	160.0	217.4	105.3	86.5%	96.8%	69.0
	Senarclens	203.1	-164.6	114.1	76.8%	95.2%	68.5
	Sergey	>1000	-91.0	103.9	56.4%	95.8%	78.0
	Servion	156.9	104.4	121.7	70.4%	94.3%	69.0
	Signy-Avenex	539.9	-198.4	112.1	199.9%	123.2%	58.0
	St-Saphorin (Lavaux)	42.4	-89.8	107.0	122.4%	103.7%	72.0
	Suchy	167.9	297.9	105.0	63.8%	91.8%	70.0
	Sullens	105.0	69.2	108.8	78.1%	94.3%	68.5
	Suscévoz	73.4	-76.3	102.0	64.0%	94.2%	72.0
	Syens	17.3	-92.1	98.4	79.0%	94.8%	65.0
	Tannay	59.1	10.0	104.8	203.3%	122.3%	60.5
	Tartegnin	85.9	139.2	93.2	67.7%	93.8%	79.0
	Tévenon	30.2	246.8	104.1	59.3%	93.8%	71.5
	Tolochenaz	129.8	-81.2	103.4	170.7%	109.7%	64.0

Risque	Commune (8/8)	Degré d'autofin	Taux d'endettement net	Degré de couverture des charges	Valeur du point d'impôt en % de la moyenne		Coefficient d'imposition
					Avant péréquation	Après péréquation	
	Trélex	307.8	-197.6	105.2	179.6%	120.4%	55.5
	Trey	169.1	34.4	111.7	49.9%	93.8%	78.0
	Treycovagnes	46.3	-18.2	106.0	64.4%	95.2%	75.0
	Treytorrens	133.6	-50.4	108.2	54.5%	97.3%	82.5
	Ursins	61.1	-115.6	99.8	69.8%	93.4%	75.0
	Valbroye	93.0	43.3	107.5	50.0%	91.7%	70.5
	Valeyres-sous-Montagny	116.1	11.7	108.7	58.1%	93.0%	70.5
	Valeyres-sous-Rances	73.3	-99.7	96.9	76.3%	95.3%	68.0
	Valeyres-sous-Ursins	100.0	-30.8	99.8	58.7%	92.1%	77.0
	Vallorbe	59.2	242.0	111.4	44.1%	91.9%	71.5
	Vaulion	196.9	97.6	104.0	43.2%	96.1%	81.0
	Vaux-sur-Morges	>1000	-3'176.5	115.4	876.5%	281.4%	56.0
	Vevey	107.8	91.3	98.2	101.6%	99.3%	74.5
	Veytaux	82.9	38.0	112.2	84.9%	96.8%	69.5
	Vich	92.0	-115.6	111.2	154.6%	113.5%	63.0
	Villars-Epeney	-262.1	-86.6	97.0	75.0%	91.3%	60.0
	Villars-le-Comte	713.8	-273.5	111.9	54.5%	92.2%	70.0
	Villars-le-Terroir	80.1	156.1	111.0	67.4%	93.8%	76.0
	Villars-Sainte-Croix	119.2	-102.2	103.2	124.5%	107.0%	60.5
	Villars-sous-Yens	100.0	-96.1	108.1	85.5%	97.5%	76.0
	Villarzel	144.8	-113.8	163.9	51.3%	94.3%	75.0
	Villeneuve	80.8	114.8	111.9	64.8%	93.4%	67.5
	Vinzel	-5.2	14.9	99.3	120.0%	105.5%	67.0
	Vuarrens	314.3	47.8	115.2	65.1%	92.3%	73.5
	Vucherens	331.5	103.5	109.2	62.3%	95.6%	77.0
	Vufflens-la-Ville	98.2	66.3	106.4	121.3%	105.8%	67.0
	Vufflens-le-Château	71.8	-88.6	101.1	156.5%	115.1%	58.5
	Vugelles-La Mothe	76.1	90.9	98.1	51.4%	92.0%	70.0
	Vuiteboeuf	115.0	-128.9	124.4	54.4%	93.2%	75.0
	Vulliens	80.8	52.0	108.0	58.9%	94.1%	76.0
	Vullierens	240.6	-34.1	112.3	76.3%	96.6%	76.0
	Vully-les-Lacs	786.4	43.3	109.3	71.1%	93.9%	67.0
	Yens	207.6	69.0	104.0	101.3%	99.3%	71.5
	Yverdon-les-Bains	50.8	197.3	100.9	53.1%	87.7%	75.0
	Yvonand	65.1	140.7	102.6	62.0%	93.8%	71.5
	Yvorne	191.0	15.7	103.5	71.5%	95.4%	71.5